



Mai 2024

Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultat de souscription	14
A.3. Résultat des investissements	16
A.4. Résultat des autres activités	18
A.5. Autres informations	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.4. Contrôle interne	33
B.5. Fonction d'audit interne	36
B.6. Fonction actuarielle	36
B.7. Sous-traitance	36
B.8. Autres informations	37
C. Profil de risque	38
C.1. Risque de souscription	38
C.2. Risque de Marché	43
C.3. Risque de Contrepartie	47
C.4. Risque de liquidité	47
C.5. Risque opérationnel	48
C.6. Autres risques	49
C.7. Autres informations	49
D. Valorisation aux fins de solvabilité	50
D.1. Actifs	51
D.2. Provisions techniques	53
D.3. Autres passifs	57
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	58
D.5. Autres informations	58
E. Gestion du capital	59
E.1. Fonds propres	59
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	62
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 66	66
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	66
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	66
E.6. Autres informations	66

Annexes.....	67
--------------	----

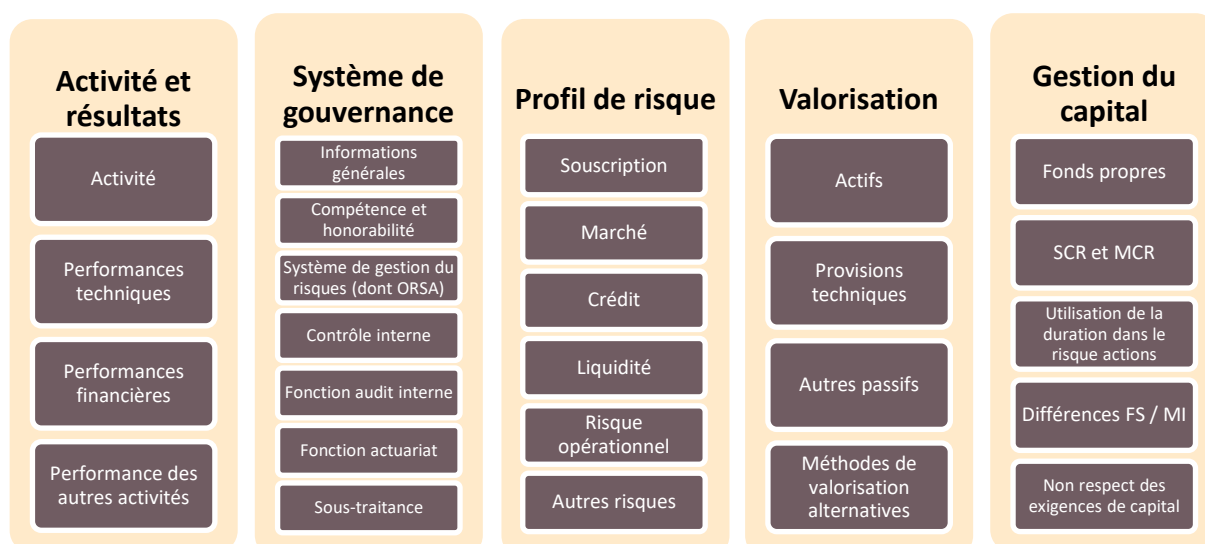
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- L'activité et la performance ;
- Le système de gouvernance ;
- Le profil de risque ;
- La valorisation à des fins de solvabilité ;
- La gestion du capital.

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les Actes délégués :



II – Synthèse

Activité et résultats

Le Groupe Prévoir est un groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales et participations qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie (en France ainsi qu'au Portugal et en Pologne à travers deux succursales) et Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam. Le Groupe exerce également une activité de courtage à travers ses filiales AssurOne Group, Utwin, Réassurez-moi et Stello.

Le portefeuille de contrats d'assurance du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Vie
- une famille de produits de prévoyance Non-Vie
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 77,5 % du total des provisions techniques d'assurance du Groupe (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le Chiffre d'Affaires total brut de l'activité Assurance atteint 505 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de -0,6% à 417 M€ à fin 2023. Les prestations nettes des opérations de réassurance incluant la charge de provision pour sinistres et les frais de prestations sont en hausse de 9,7% à 427,8 M€. La reprise des provisions techniques nette de réassurance s'élève à 119,6 M€ en 2023 en hausse de 57,8%. Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 121 M€ après opérations de réassurance, en hausse de 10,6%.

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. La décollecte nette observée sur l'activité d'assurance en 2023 a entraîné une contraction de l'encours des placements obligataires. Les autres entités du Groupe détenant un portefeuille de valeurs mobilières investissent majoritairement en actions. Le montant des placements en valeur nette comptable a légèrement augmenté, notamment en raison de l'effet mécanique de réévaluation du prix de revient du portefeuille actions lors du réinvestissement de tout ou partie des plus-values réalisées.

Les produits des placements nets de charges de la Société Centrale Prévoir (hors revenus des participations) et de sa filiale Prévoir-Vie s'élèvent à 211,2 M€ en hausse de 6,3% par rapport à 2022.

Le Groupe Prévoir affiche un résultat consolidé en hausse, pour la troisième année consécutive, porté par les activités d'assurance et de gestion financière tandis que les différentes entités du courtage se sont recentrées en 2023 sur leurs expertises respectives.

La pression inflationniste a perduré en 2023, impactant la structure de coût des sociétés du Groupe, en particulier la masse salariale et les coûts informatiques. Dans ce contexte, les marchés de l'automobile et de l'immobilier se sont dégradés, touchant les entités de courtage du Groupe et l'activité d'assurance en marque blanche.

Avec l'inflation, nous observons depuis deux ans la remontée des taux d'intérêt, avec des conséquences importantes pour les compagnies d'assurance, et en particulier Prévoir-Vie : la concurrence accrue des contrats d'épargne et de retraite à taux réglementés entraînant une hausse des rachats comme sur l'ensemble du marché et une forte dotation de provision pour participation aux bénéfices pour les assurés.

En 2023, le Groupe PREVOIR poursuit les travaux fixés par le 7e Projet d'Entreprise, animé par « l'Esprit de Conquête ».

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'année 2023 avec la nomination d'un nouveau membre, Didier Hauguel, en remplacement de Emmanuel du Boullay qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique,

finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Au cours de l'exercice le profil de risque de l'entreprise a vu le poids du risque de marché se renforcer dans le montant total du SCR tandis que le risque de souscription vie a reculé, après une hausse importante en 2022.

Le risque de marché demeure toutefois prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR) brut d'absorption par les provisions et les impôts, 81% de la somme de l'ensemble des risques, contre 77% en 2022. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissements. Les taux d'intérêt sont en baisse sur 2023 : cela joue favorablement sur la valorisation de la poche obligataire. Les actions ont également bénéficié de la forte hausse du marché sur l'exercice tandis que la valorisation des immeubles a légèrement baissé.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 17% du SCR de l'entreprise, contre 21% en 2022. Le reflux des taux d'intérêt entraîne une réduction du SCR de rachat de masse, le plus important au sein du SCR de souscription.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 consiste, dans une première étape, à agréger les comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation et des opérations intra groupe, puis, dans une seconde étape, à appliquer les principes de valorisation de la norme Solvabilité 2 aux différents postes du bilan. Le bilan prudentiel ne peut donc pas être comparé aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Ils concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques de Prévoir-Vie, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs (Best Estimate), quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

L'actif du bilan prudentiel progresse en raison de la hausse des valeurs de marché du portefeuille obligataire et du portefeuille d'actions cotées. Les placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 528 M€ en 2022 à 5 884 M€ en 2023.

Les provisions techniques (Best Estimate et marge de risque), évaluées selon les normes solvabilité 2, progressent de 6% entre 2022 et 2023, passant de 3 300 M€ à 3 498 M€. L'évolution s'explique en particulier par la baisse des taux d'actualisation.

Finalement, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en augmentation : 2 140,7 M€ à fin 2023 contre 2 018,9 M€ en 2022.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et de la filiale située hors espace européen. Ces fonds propres s'élèvent à 2 046 M€ à fin 2023 (+6,3%).

Le SCR de marché brut (i.e. avant absorption par les provisions techniques) augmente de 18% (+220 M€) en raison principalement de la hausse du SCR sur les actions. Le SCR de souscription brut vie recule de 38 M€ sous l'effet de la baisse du SCR de rachat de masse. Le renforcement du SCR de marché, déjà prépondérant, amène à une diminution de l'effet de diversification (-15 M€). L'absorption du SCR brut par les provisions techniques augmente de 64 M€ (soit +19%). Finalement, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est en progression et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 885 M€ (+12,6%).

En 2023, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 231%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 222%. Le ratio de couverture à fin 2022 s'élevait à 245% (234% hors PPB admissible).

Le recul du ratio de couverture provient d'une hausse du SCR (+12,6%) proportionnellement plus importante que celle des fonds propres éligibles (+6,3%), cela en raison de l'importance de l'exigence de capital sur les actions. On observe en revanche que l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a progressé pour s'élever à 1 160 M€ contre 1 137 M€ à fin 2022.

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

Le Groupe Prévoir est un groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. La holding animatrice du Groupe, est la Société Centrale Prévoir, société anonyme de droit français.

Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie. Depuis 2019, le Groupe a élargi son offre et ses moyens de distribution à travers l'acquisition de sociétés de courtage qui lui permettent également d'accélérer sa transformation digitale.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge du contrôle financier de la holding ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont Mazars représenté par Jean-Claude Pauly et EXCO Paris Ace, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

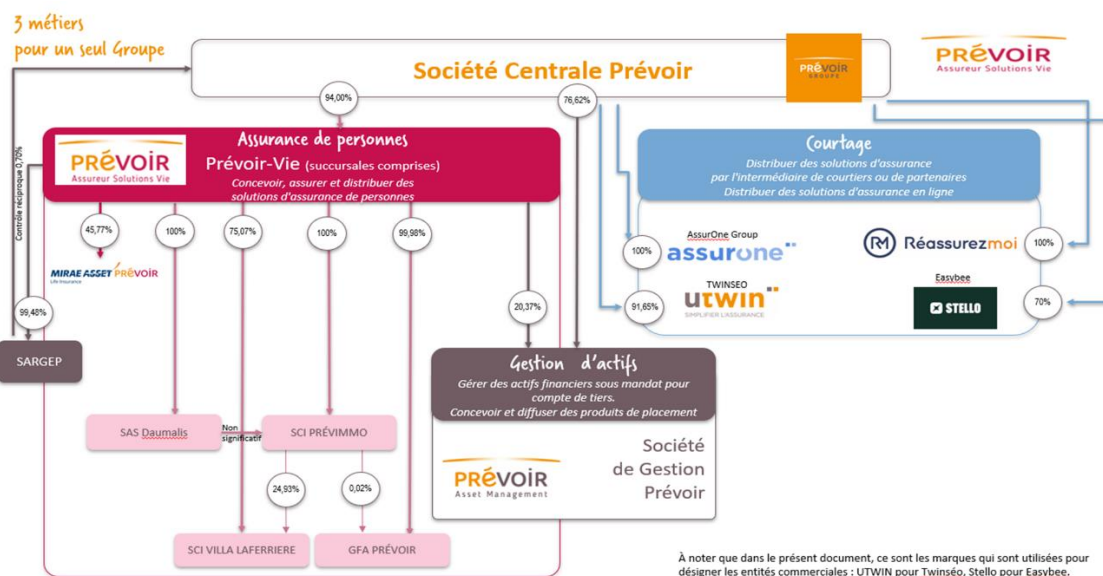
Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par la Société Centrale Prévoir, holding animatrice, dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- Le Comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et suit l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- Le Comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme Comité d'audit pour toutes ses filiales et participations (à l'exception de MapLife au Vietnam qui dispose de son propre comité) ;
- Le Comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie ;
- Le Comité des rémunérations, des nominations, des carrières et de la RSE (COREM-RSE) de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2023

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2023 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.



Structure juridique du Groupe Prévoir

Il n'y a pas eu d'évolution notable dans la structure du Groupe en 2023.

A.1.4. Filiales et participations de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2023, la Société Centrale Prévoir détient directement ou indirectement des participations dans les entités ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA Prévoir Vie	Assurance	94,0%
Société de Gestion Prévoir (Prévoir Asset Management)	Gestion d'actifs	97,0%
SCI Villa Laferrière	Immobilier	100,0%
SCI Previmmo	Immobilier	100,0%
SAS Daumalis	Immobilier	100,0%
SARGE	Gestion d'actifs	99,5%
Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	Assurance	45,8%
GFA Prévoir	Autres	100,0%
AssurOne Group	Courtage	100,0%
Tw inséo (Utw in)	Courtage	91,6%
Réassurez-Moi	Courtage	100,0%
EasyBee (Stello)	Courtage	70,0%

Filiales significatives

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

L'assurance représente l'activité principale du Groupe. Le résultat des autres activités est présenté dans la section A.4.

A fin 2023, pour son activité d'assurance, le Groupe est agréé pour opérer dans les branches suivantes:

- 1 – Accidents
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire

22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe s'appuie sur un portefeuille « Réseau de Salariés » et sur une activité « Partenaires » avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 22,8 % du chiffre d'affaires total de Prévoir-Vie en 2023, en progression de +3,5 pt par rapport à 2022.

Le portefeuille de contrats d'assurance du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation ;
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie » ;

Les familles de produits « Prévoyance Vie » et « Prévoyance Non Vie », toutes générations de taux confondus, représente 17,7% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats d'épargne retraite et des produits individuels à versements libres multi-supports ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

La famille « Contrats d'épargne » représente 77,5% du total des provisions techniques (hors provision pour frais d'acquisition reportés).

Le portefeuille du Groupe comprend également :

- Des rentes viagères et certaines en cours de service ;
- Des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », des contrats collectifs d'assurance décès et des contrats collectifs de rentes (dont BCAC co-assurance) ;
- Des provisions pour des contrats en instance de règlement.

Le tableau ci-après détaille les encours entre engagements vie et non vie sur les deux derniers exercices.

<i>En milliers d'euros</i>	Encours (*) 2023	Encours (*) 2022	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 841 518	2 901 384	-59 866	-2,06%
Dont contrat à primes uniques	1 487 677	1 529 711	-42 034	-2,75%
Dont contrats à primes périodiques	1 353 841	1 371 673	-17 832	-1,30%
Supports en Unités des Comptes	41 111	27 923	13 188	47,23%
Prévoyance	416 301	419 350	-3 049	-0,73%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	177 943	162 181	15 762	9,72%
Total Vie	3 476 872	3 510 837	-33 965	-0,97%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	55 159	40 659	14 500	35,66%
Provision mathématique des rentes	24 223	21 660	2 563	11,83%
Provision pour risque croissant	162 685	162 818	-132	-0,08%
Autres provisions d'assurance non vie	1 561	1 485	76	5,09%
Total Non Vie	243 627	226 621	17 006	7,50%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 720 500	3 737 459	-16 959	-0,45%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR.

Mouvements de portefeuille

La diminution de 34 M€ (-0,97%) en 2023 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient :

- Des contrats d'épargne à primes uniques (-42 M€) : la collecte nette (avant déduction des chargements) des contrats de -70 M€ liée à la hausse des prestations à laquelle s'ajoute les intérêts et participation nets crédités de +23 M€ explique cette variation négative.
- Des contrats d'épargne à primes périodiques (-17,8 M€) : le chiffre d'affaires diminue, les affaires nouvelles ne compensant pas la baisse du chiffre d'affaires sur les anciens produits. Par ailleurs, on note une hausse des prestations de type rachats et de type échéances.
- Des contrats en unités de compte (+ 13 M€) : la hausse de la valeur de la part entre 2022 et 2023 ainsi que la croissance du portefeuille explique la hausse de la provision.
- Des contrats de Prévoyance (-3M€) : Ce recul s'explique par la révision de la méthode et des paramètres de provisionnement des produits Emprunteur.
- De l'évolution des autres provisions, dont notamment d'une dotation supplémentaire à la Provision pour Participation aux Bénéfices et d'une hausse des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie progressent de +17 M€ (+7,5%). Cette progression provient essentiellement de la hausse des provisions pour sinistres à payer (+14,5 M€). Cette hausse s'explique par l'acquisition d'un portefeuille de contrats de prévoyance et santé, par une sinistralité plus forte sur les portefeuilles Emprunteur couplée à la prise en compte de tables d'expérience dans le provisionnement des sinistres « arrêt de travail » de ces produits, ainsi que par des provisions de sinistres constituées sur deux produits « santé » commercialisés en 2023.

Les provisions pour risques croissants sont stables entre 2022 et 2023. La révision de la méthode et des paramètres de provisionnement des produits Emprunteur a conduit à une reprise de provisions qui masque la progression de la provision pour risques croissants des produits dépendance non encore à maturité.

Enfin, les provisions de rentes en service progressent de +2,6 M€ par l'accroissement du portefeuille de rentiers dépendants et par l'accroissement des rentiers sur les produits de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 505,2 M€ (dont 357,2 M€ au titre des engagements Vie et 148 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2023	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	56 971	11%
13 - Assurance des frais médicaux (réass prop)	161	0%
2 - Assurance de protection du revenu	62 259	12%
29 - Assurance maladie	26 809	5%
30 - Assurance avec participation aux bénéfices	273 483	54%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	10 846	2%
32 - Autres	69 467	14%
33 - Rentes	0	0%
35 - Réassurance maladie	1 832	0%
36 - Réassurance vie	3 391	1%
Total	505 219	100%

** Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes de la filiale d'assurance au Vietnam qui n'est pas traitée en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figure toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)*

Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2

Le chiffre d'affaires Vie est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéfices » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéfices réglementaire et recevant de la participation aux bénéfices. Les produits ne recevant pas de participation aux bénéfices, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéfices réglementaire, sont classés en Lob 32. Il s'agit des produits/garanties de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie de l'entreprise est toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie (Lob 30, Lob 31, Lob 32 et Lob 36) passe de 361,2 M€ en 2022 à 357,2 M€ en 2023. Ce recul de -1,1% provient des contrats d'épargne à versements libres et à versements périodiques (-10,7 M€) qui font face à la remontée du taux du Livret A. Ce recul est atténué par la progression du chiffre d'affaires en Lob 32 issu de l'acquisition d'un portefeuille de produits de prévoyance (+3,9 M€), de la progression des produits Emprunteur récents (+1,2 M€) et de la progression du chiffre d'affaires de produits à destination des travailleurs non-salariés commercialisés par le réseau de salariés de l'entreprise (+1,2 M€). Enfin, le chiffre d'affaires de la Lob 31 poursuit sa progression.

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 6 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- Une ligne d'activité de frais de soins (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- Une ligne d'activité de frais de soins réassurés (Lob 13) ; les engagements de cette activité sont modélisés et agrégés avec ceux de la Lob1 ;
- Une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- Une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant

pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi des produits de type assurance de prêt) ;

- Une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 2.
- Et une ligne d'activité de réassurance maladie (LoB 35). Depuis 2017, le Groupe réassure un produit d'assurance de prêt.

Le chiffre d'affaires Non Vie progresse de 19 M€ par rapport à 2022 (+14,8%). Cette évolution est liée aux produits Partenaires Santé (Lob 1) dont le chiffre d'affaires augmente de 16,4 M€, grâce à l'acquisition en janvier 2023 d'un portefeuille, au chiffre d'affaires issu des nouvelles Santé lancées en 2023 par des partenaires et à la progression d'un portefeuille santé partenaire. Par ailleurs le chiffre d'affaires de la Lob 2 progresse de +4,5% (+2,7 M€). Cette évolution positive est liée au chiffre d'affaires issu de l'acquisition en janvier 2023 d'un portefeuille de prévoyance (garantie incapacité/invalidité) à destination des salariés et des TNS. Elle a été atténuée par le transfert sortant de deux portefeuilles partenaires (hospitalisation et décès accidentel) à fin 2022. Enfin, en 2023, l'entreprise est devenu le réassureur d'un produit frais de soins commercialisé par un partenaire. Le chiffre d'affaires de cette activité est porté par la Lob 13.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Le Groupe Prévoir affiche un résultat consolidé en hausse, pour la troisième année consécutive, porté par les activités d'assurance et de gestion financière tandis que les différentes entités du courtage se sont recentrées en 2023 sur leurs expertises respectives.

La pression inflationniste a perduré en 2023, impactant la structure de coût des sociétés du Groupe, en particulier la masse salariale et les coûts informatiques. Dans ce contexte, les marchés de l'automobile et de l'immobilier se sont dégradés, touchant les entités de courtage du Groupe et l'activité d'assurance en marque blanche.

Avec l'inflation, nous observons depuis deux ans la remontée des taux d'intérêt, avec des conséquences importantes pour les compagnies d'assurance, et en particulier Prévoir-Vie : la concurrence accrue des contrats d'épargne et de retraite à taux réglementés entraînant une hausse des rachats comme sur l'ensemble du marché et une forte dotation de provision pour participation aux bénéfices pour les assurés.

En 2023, le Groupe PREVOIR poursuit les travaux fixés par le 7e Projet d'Entreprise, animé par « l'Esprit de Conquête ».

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2023, le Groupe emploie 1 709 salariés en France et 250 à l'international.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

Pour décrire la performance de souscription, le Groupe reprend dans les tableaux ci-dessous les éléments comptables des comptes de résultats techniques (vie et non-vie) de Prévoir Vie à l'exclusion des produits et charges de placements et de la participation aux résultats.

En milliers d'euros	2023		2022	
	Opérations brutes	Opérations nettes	Opérations brutes	Opérations nettes
Primes	357 186	321 981	361 173	328 876
Ajustement A.C.A.V	11	11	5	5
Autres produits techniques	1 362	1 362	1 206	1 206
Charges des sinistres	- 382 883	- 371 741	- 360 886	- 349 529
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	122 742	120 374	79 822	83 034
Frais d'acquisition et d'administration	- 102 008	- 89 270	- 96 301	- 85 386
Autres charges techniques	- 18 864	- 18 864	- 17 123	- 17 123
Total	- 22 454	- 36 149	- 32 104	- 38 917

Evolution de la performance de souscription VIE

Les primes brutes s'élèvent à 357,2 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de 2,1% à 322 M€ à fin 2023.

Les prestations brutes des opérations de réassurance et incluant la charge de provision pour sinistres et les frais de prestations sont en hausse de 6,1% à 382,9 M€, essentiellement en raison des rachats sur l'épargne.

La reprise brute de provisions techniques (nette d'intérêts techniques et de participation aux bénéfices incorporés aux provisions) s'élève à 122,7 M€ en 2023, en augmentation de 53,8% par rapport à 2022. Cette hausse provient notamment des reprises de provisions sur les produits d'épargne et de retraite, toujours en lien avec la hausse des rachats.

Les frais d'acquisition et d'administration vie brut de réassurance s'élèvent à 102 M€ en hausse de 5,9% par rapport à 2022.

En milliers d'euros	2023		2022	
	Opérations brutes	Opérations nettes	Opérations brutes	Opérations nettes
Primes acquises	148 032	95 458	128 908	91 145
Autres produits techniques	2 656	2 656	603	603
Charges des sinistres	- 85 371	- 56 105	- 48 336	- 40 416
Charges des autres provisions techniques	- 2 431	- 771	- 11 442	- 7 227
Frais d'acquisition et d'administration	- 45 497	- 31 696	- 36 504	- 24 007
Autres charges techniques	- 5 821	- 5 821	- 4 883	- 4 883
Variation de la provision pour égalisation	26	26	4	4
Total	11 594	3 745	28 342	15 211

Evolution de la performance de souscription NON-VIE

Les primes acquises brutes s'élèvent à 148 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en hausse de 4,7% à 95,5 M€ à fin 2023.

Les prestations brutes des opérations de réassurance et incluant la charge de provision pour sinistres et les frais de prestations sont en hausse de 76,6% à 85,4M€. Le ratio Charge des sinistres (sinistres réglés + variation des PSAP) / Primes brutes commerciales s'élève à 51% contre 31,9% en 2022. La hausse de la charge de sinistres en santé et en incapacité et invalidité provient pour 17,2 M€ de la reprise d'un portefeuille réassuré à 100%.

La charge de provisions techniques brutes des opérations de réassurance s'élève à 2,4 M€ en baisse de 78,8% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration non vie brut de réassurance s'élèvent à 45,5 M€ en 2023, en hausse de 24,6% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique notamment par la reprise du portefeuille mentionnée ci-dessus.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

en milliers d'euros	Primes cédées	Charge de prestations cédées	Charge de provisions cédées	Commissions et participations	Solde de réassurance	Nature de l'engagement
Lob 30	172	59	- 338	75	376	Vie
Lob 32	34 865	11 084	- 2 029	12 618	13 193	Vie
Lob 36	168	- 1	- 2	45	126	Vie
Lob 1	13 244	10 210	-	4 048	- 1 014	Non Vie
Lob 2	26 754	15 175	8 763	5 163	- 2 347	Non Vie
Lob 29	12 529	7 738	- 7 098	4 577	7 312	Non Vie
Lob 33	-	- 3 862	-	-	3 862	Non Vie
Lob 35	48	5	- 5	13	35	Non Vie
Total	87 780	40 408	- 709	26 538	21 544	

Cf. QRT S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

En 2023, le solde de cession en réassurance du Groupe représente 4,3% de son chiffre d'affaires contre 4,1% en 2022.

Evolution du solde de réassurance Vie

Le solde de cession en réassurance Vie du Groupe représente 3,8% du chiffre d'affaires Vie contre 1,9% en 2022. Il double par rapport à 2022. La hausse du solde de réassurance s'explique d'une part par une hausse des primes cédées (et des commissions cédées) suite à l'acquisition d'un portefeuille de contrats de prévoyance et une baisse de la charge de provisions cédées suite à la révision de la méthode et des paramètres de provisionnement des produits Emprunteurs.

Evolution du solde de réassurance Non Vie

Le solde de cession en réassurance Non Vie du Groupe représente 5,3% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 10,2% en 2022. La baisse du solde de réassurance non vie (-5,3 M€) provient des effets suivants :

- Acquisition d'un portefeuille de contrats de prévoyance et de contrats de frais de soins qui contribue à la hausse des primes, commissions et charges de prestations cédées.
- Hausse de la sinistralité des portefeuilles Emprunteur en 2023 après une année de sinistralité modérée.
- Reprise de provisions cédées suite à la révision de la méthode et des paramètres de provisionnement des produits emprunteur atténuée par la hausse des charges de provisions sur les produits dépendance et prévoyance PRO

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements du Groupe, en valeur nette comptable, sur l'exercice écoulé (il s'agit là de l'agrégation des postes de placements des différentes entités du Groupe après élimination des titres de participation). Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

Valeur nette comptable en milliers d'euros	2023	2022	Poids 2023
Classe d'actifs			
Obligations	2 419 959	2 441 529	54,6%
Actions (hors UC)	1 085 221	1 074 816	24,5%
Actions en représentation des UC	39 318	25 528	0,9%
Immobilier	677 173	683 797	15,3%
Trésorerie	208 338	165 800	4,7%
Total	4 430 009	4 391 470	100%

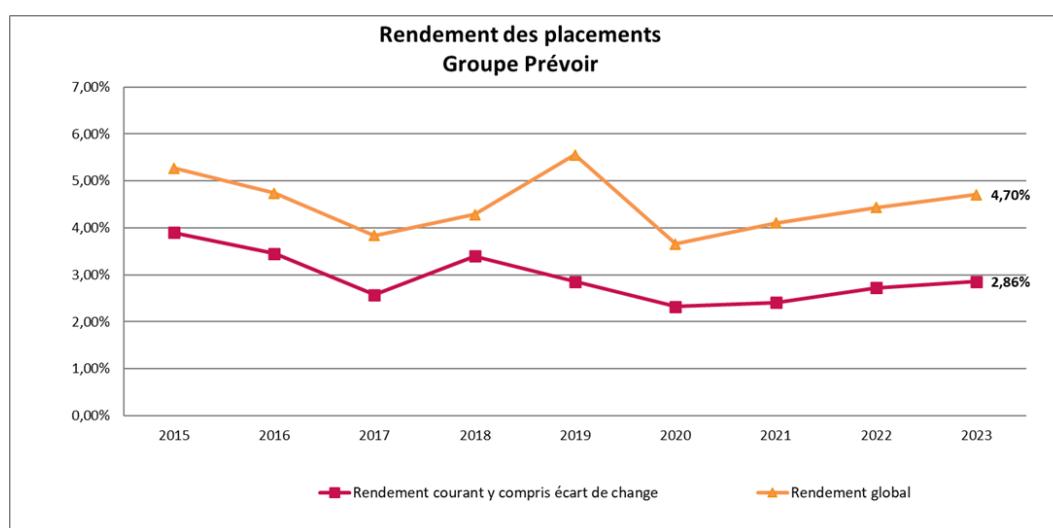
La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan prudentiel

Composition des placements au 31.12.2023

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. La décollecte nette observée sur l'activité d'assurance en 2023 a entraîné une contraction de l'encours des placements obligataires. Les autres entités du Groupe détenant un portefeuille de valeurs mobilières investissent majoritairement en actions. Le montant des placements en valeur nette comptable a légèrement augmenté, notamment en raison de l'effet mécanique de réévaluation du prix de revient du portefeuille actions lors du réinvestissement de tout ou partie des plus-values réalisées.

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3.2. Résultat des activités de placement



Résultat des activités de placement au 31.12.2023

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale d'assurance Prévoir-Vie. Les produits des placements nets

de charges de la Société Centrale Prévoir (hors revenus des participations) et de Prévoir-Vie s'élèvent à 211,2 M€ en hausse de 6,3% par rapport à 2022.

Rendement courant : les revenus courants correspondent aux coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises dont sont déduites les charges de gestion des placements.

Le rendement courant progresse légèrement (+2bp) :

- Les revenus obligataires reculent en raison de la baisse du rendement de la poche d'obligations indexées sur l'inflation. Au global le rendement comptable 2023 de la poche obligataire s'élève à 2,56% vs 2,72% l'an passé. Le taux de rendement du portefeuille d'obligations à taux fixe s'est stabilisé (+4 bp) après de nombreuses années d'érosion ;
- Les revenus du portefeuille d'actions ont progressé sur les portefeuilles cotés ainsi que sur les fonds non cotés ;
- Les revenus immobiliers, nets de charges, progressent légèrement ;
- Les écarts de change jouent de nouveau favorablement sur l'exercice écoulé ;

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées sur les cessions d'actifs et corrigé de la variation de la provision pour dépréciation durable des placements.

- Les profits de cessions nets ont augmenté sur l'exercice. Cela a permis à la filiale d'assurance Prévoir-Vie de continuer à alimenter de manière importante la dotation de participation aux bénéfices des assurés. Le montant des plus-values nettes réalisées représente 5,3% du stock de plus-values latentes (actions + immobilier) de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir à fin 2023 ;
- Le Groupe enregistre une reprise à la provision pour dépréciation durable sur des actions cotées, en raison de la hausse des marchés sur l'année 2023, et a complété le provisionnement d'un titre de participation.

A.4. Résultat des autres activités

A.4.1. Activité de courtage

Comme en 2022, l'activité de courtage du Groupe connaît un développement largement freiné par une conjoncture défavorable, notamment du fait des crispations sur le marché de l'automobile depuis 2020 et sur le marché de l'assurance emprunteur où la remontée des taux pénalise fortement le marché de l'immobilier.

Face à cette conjoncture, chaque filiale s'est adaptée en repensant ses orientations stratégiques, en misant chacune sur ses expertises historiques : l'assurance des mobilités pour AssurOne, l'assurance emprunteur et l'excellence dans la relation client pour Utwin tout en accélérant sa diversification vers la santé prévue pour le premier semestre 2024, et la commercialisation de leads qualifiés pour Réassurez-moi.

A.4.2. Activité de gestion d'actifs

Au cours de l'exercice 2023, Prévoir Asset Management a consolidé sa transition avec une équipe de gestion qui a montré sa capacité à délivrer de la performance.

La collecte a été positive sur l'exercice dans un contexte global de décollecte pour les fonds actions.

Prévoir Gestion Actions, principal fonds en termes d'encours, est classé parmi les meilleurs fonds de sa catégorie sur longue période.

A noter par ailleurs un résultat financier, en hausse de 30,7% lié à la bonne performance des placements de court terme.

Enfin, la société de gestion a poursuivi ses objectifs dans le domaine de la finance responsable et le fonds Prévoir Perspective est le deuxième fonds à relever de l'article 8 selon la réglementation SFDR.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration, prise en application de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

La Société Centrale Prévoir est la holding animatrice du Groupe. A ce titre, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société et des sociétés animées du Groupe, et veille à leur mise en œuvre conformément à leur intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui les concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil s'appuie sur l'expertise de ses différents Comités (Stratégique, Investissement, Audit et COREM /RSE) dont il a défini les modalités de fonctionnement et les missions.

Ces comités sont des comités du Conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir et leurs missions s'étendent au Groupe et aux filiales animées d'assurances et de courtage. Les décisions des différents Comités concernant les filiales animées sont appliquées et mises en œuvre par les organes de direction desdites filiales.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des Assemblées Générales.

Composition du Conseil

La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'année 2023 avec la nomination d'un nouveau membre, Didier Hauguel, en remplacement de Emmanuel du Boullay qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 est conforme aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut français des administrateurs.

Présidente-Directrice générale, Madame Patricia Lacoste

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2022 - Expiration du mandat : 2028

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Présidente-Directrice générale de Prévoir-Vie

Administrateur de la SARGE

Représentant permanent :

- De la Société Centrale Prévoir au Conseil de la Société de Gestion Prévoir (SGP)
- De Prévoir-Vie au Conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- De la Société Centrale Prévoir au Comité stratégique d'AssurOne
- De la Société Centrale Prévoir au Comité stratégique d'UTWIN

Membre du Comité exécutif de la Fondation Prévoir

Autres fonctions et mandats

Administrateur de :

- SCOR SE
- AYVENS (ex ALD Automotive)

Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité des rémunérations, des nominations, des carrières / RSE

Autres fonctions et mandats

Président de :

- JPA International
- JPA Entreprise

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Membre du Comité stratégique et Président du Comité d'audit du Groupe NGE (depuis 2019)

Membre du bureau des Trustees de l'International Valuation Standards Council (IVSC)

Administrateur, Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 2 septembre 1955

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2023 - Expiration du mandat : 2029

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Représentant permanent de la Société Centrale Prévoir au Conseil d'administration de Prévoir-Vie

Administrateur de

- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- SARGE

Président du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

Président du Comité des rémunérations, des nominations, des carrières / RSE

Membre du Comité Stratégique

Administrateur indépendant, Monsieur Didier Hauguel

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 décembre 1959

Nommé par l'AGM du 1^{er} juin 2023 - Expiration du mandat : 2029

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Membre du Comité Stratégique

Autres fonctions et mandats

Censeur de AYVENS (ex ALD Automotive)

Vice-Président de association Imagine for Margo - Children without Cancer

Senior Advisor Ares & Company

Médiateur agréé par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

Administrateur, Madame Maÿlis Robert-Ambroix

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Membre du Comité Stratégique

Membre du Comité des rémunérations, des nominations, des carrières / RSE

Administrateur de Prévoir-Vie

Membre du Comité stratégique d'UTWIN

Autres fonctions et mandats

Associée chez Numénor Conseil

Administrateur, Monsieur Alban Moreau

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 6 février 1978

Nommé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Membre du Comité d'investissement

Administrateur indépendant, Monsieur Luc Morillon

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 novembre 1962

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Président du Comité d'investissement

Administrateur de la Société de Gestion Prévoir (SGP)

Autres fonctions et mandats

Président de la société Foncière Morillon G. Corvol

Administrateur, Madame Anne Roullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 24 février 1969

Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021 - Expiration du mandat : 2027

Autres fonctions et mandats

Avocate au Barreau de Paris, fondatrice et associée du Cabinet Saint-Ferdinand

Présidente de la Librairie Galignani

Administrateur, Madame Blandine Surry

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 30 octobre 1976

Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021 - Expiration du mandat : 2027

Autres fonctions et mandats exercés au sein du Groupe PREVOIR

Membre du Comité des rémunérations, des nominations, des carrières / RSE

Autres fonctions et mandats

Présidente et Directrice générale de 4GOOD Consulting
Administratrice de la société Altaïr

Administrateur, Madame Amélie von Rochow

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris
Née le 1er juillet 1987
Nommée par l'AGM du 2 juin 2022 - Expiration du mandat : 2028

Autres fonctions et mandats

Directrice financière de l'activité cafés de Nestlé France

B.1.3. Les comités

Le Conseil d'administration dispose de quatre comités chargés d'examiner, chacun dans son domaine de compétences, les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration ou son Président, et de rendre compte au conseil des résultats de ses travaux :

- Le Comité stratégique
- Le Comité d'investissement
- Le Comité d'audit
- Le Comité des rémunérations, des carrières, des nominations et de la RSE.

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique est un comité du Conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir. Il couvre la Société Centrale Prévoir et ses filiales animées (assurance et courtage). Sa mission est d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de l'avancée du Projet d'Entreprise.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

Composition : Au 31 décembre 2023, le Comité est composé de 5 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement est un comité du Conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir. Le comité d'investissement couvre la gestion d'actifs de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale animée Prévoir-Vie. Sa mission est d'assister le Conseil sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités. Ce point a été discuté et validé lors du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2013.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

Composition : Au 31 décembre 2023, le Comité d'investissement est composé de 2 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est un comité du Conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir. Les missions du comité d'audit comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du *reporting* financier, l'examen des activités de l'audit interne et de l'audit externe.

Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8^e directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie (y compris les succursales en Pologne et au Portugal). Ce point a été discuté et validé lors des Conseils d'administration respectifs de ces entités en septembre 2009.

De même, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour le Groupe et ses filiales animées de courtage.

Le comité d'audit de la filiale MAP Life au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique.

Enfin, le comité d'audit prend connaissance du rapport de contrôle interne de la SGP (Société de Gestion Prévoir) et s'assure de la qualité et du suivi de l'information comptable et financière ainsi que du dispositif de contrôle interne des filiales consolidées.

Composition : Au 31 décembre 2023, le Comité d’audit de PRÉVOIR est composé de 5 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe), 4 administrateurs indépendants, 1 administrateur familial.

Comité des rémunérations, des nominations, des carrières / RSE (COREM/RSE)

Rôle du comité : Le COREM/RSE est un comité du Conseil d’administration de la Société Centrale Prévoir. Il couvre les entités d’assurance, de courtage et de gestion d’actifs du Groupe.

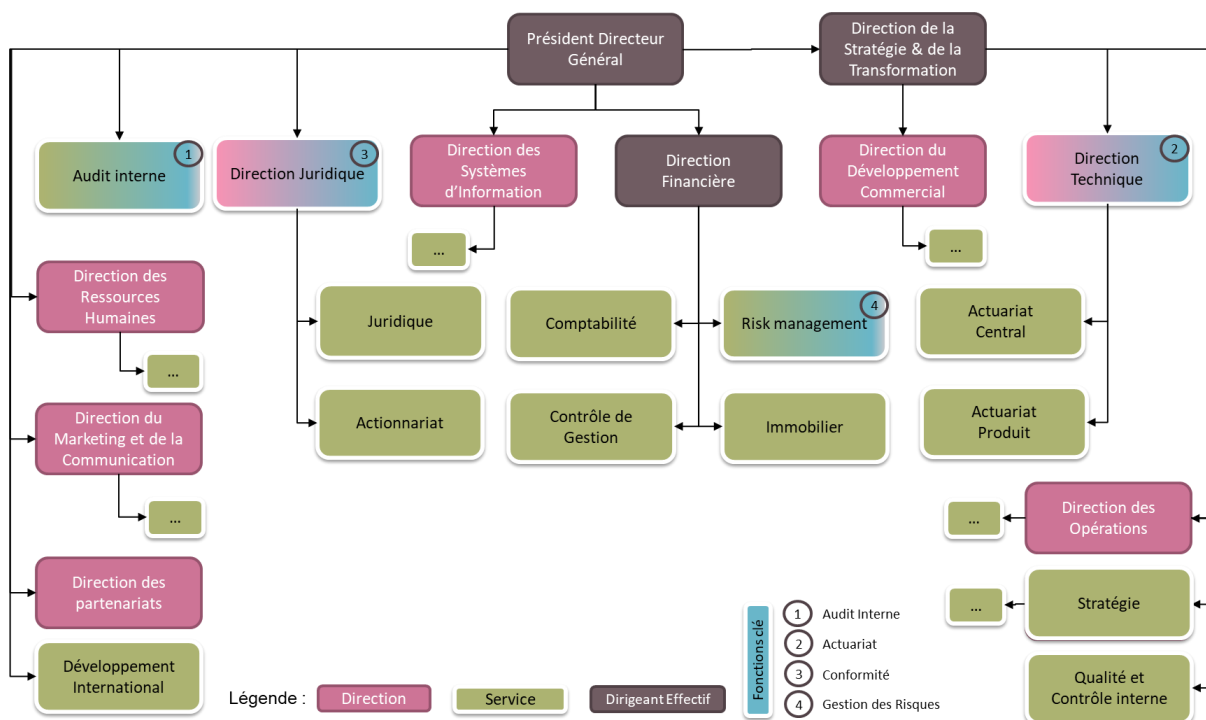
Sa mission est de formuler des propositions de rémunération des mandataires sociaux et d’émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l’ensemble des administrateurs. Le comité est également chargé d’étudier les sujets relatifs à la RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des Entreprises).

Composition : Au 31 décembre 2023, le COREM/RSE est composé de 4 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L’organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe au 31/12/2023 et met en évidence les dirigeants effectifs ainsi que les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l’avancement du projet d’entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération concerne les personnes du Groupe PREVOIR salariées des entreprises Prévoir-Vie (Siège social et réseau commercial), Société Centrale Prévoir, les succursales au Portugal et en Pologne. La Société de Gestion Prévoir (SGP) est un établissement financier, qui ne relève pas des conventions de l’assurance et qui a sa propre politique en termes de rémunération. La politique de rémunération de la filiale au Vietnam (Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited) relève de son Board. Les politiques de rémunération des filiales AssurOne et Utwin, Réassurez-moi et Stello relèvent de leurs comités stratégiques respectifs.

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au COREM/RSE. La politique de rémunération est validée par les Conseils d’administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

- Le Groupe définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
- Dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équité interne ;
- Dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
- La politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
- Une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- Respect du plan stratégique ;
- Développement de la performance individuelle des salariés ;
- Respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- Maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- Des indicateurs produits mensuellement par le Contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- Les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- Le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- Leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau ("honorabilité").

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- Une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- Une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'aux effectifs suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- Les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- Les Conseils d'administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- Les membres des comités stratégiques d'AssurOne et Utwin ;
- Les membres des Comités de Direction de Prévoir-Vie, d'AssurOne, Utwin, Réassurez-moi et Stello ;
- Les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information-réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique) ;
- L'ensemble des personnels de Prévoir-Vie (honorabilité).

La Société de Gestion Prévoir dispose de sa propre politique de compétences et honorabilité, sous le contrôle de l'AMF.

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- Des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- Des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- De la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- De l'analyse actuarielle et financière ;
- Du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- Du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'administration dispose collectivement des compétences appropriées.

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Les Comités stratégiques d'AssurOne et d'Utwinn, organes de gouvernance de ces entités, nécessitent également une compétence collective spécifique. Leurs membres, représentants de la Société Centrale Prévoir, sont nommés pour répondre à cette compétence : Courtage / Finances / Stratégie.

Chaque Conseil d'administration de Prévoir procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, le Groupe met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- Les dirigeants effectifs ;
- Les fonctions clés ;
- Les autres membres du comité de Direction ;
- Les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information-réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un Comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clés sont rappelées dans les politiques suivantes :

- Politique d'Audit interne ;
- Politique de Gestion des Risques ;
- Politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- Politique de Souscription et de Provisionnement.

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne également les dirigeants des sociétés AssurOne, Utwin, Réassurez-moi et Stello (Président Directeur Général, Directeur Général). Il est alors directement piloté par le Comité des rémunérations, des nominations et des carrières du Groupe.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'administration et des Comités stratégiques des filiales, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité stratégique, Comité d'audit, Comité d'investissement, Comité des rémunérations, des carrières et des nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- S'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- S'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- Valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- Valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- Valider les rapports narratifs ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- Valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- Evaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- S'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- Communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'administration ;
- Présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- Mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- Centraliser les travaux des fonctions clés ;

- Identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- Informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du Comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI) et de la Déléguée à la protection des données. Il est présidé par la Direction Générale. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- Identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Préparer et formaliser les travaux du Comité des risques.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- Valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- Valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (Best Estimate) ;
- Emettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- Rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- Le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- Le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- Vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses succursales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- Conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- Produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'administration.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- Evaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures et leur fiabilité ;
- Vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- Produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'administration ;

- Assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d’audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Pilotes de processus

Le pilote de processus :

- S’assure de la conformité et de la cohérence du processus par rapport aux exigences internes et aux exigences clients,
- Est garant du déploiement, au niveau de son processus, des objectifs généraux issus des axes stratégiques déterminés par la direction,
- Est garant de l’efficacité du processus notamment par la surveillance des objectifs et de l’évaluation des ressources allouées,
- S’assure de l’adaptation du processus aux évolutions internes/externes,
- Evalue le niveau de maturité de son processus afin de situer son degré de maîtrise dans une démarche d’amélioration continue,
- Remonte les informations importantes concernant le fonctionnement du processus,
- Est responsable de sa cartographie des risques opérationnels (identification et évaluation des risques opérationnels et des moyens de maîtrise associés)
- Définit et met en œuvre les contrôles de premier niveau en lien avec son/ses processus

Les pilotes de processus rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction ainsi qu’au responsable du contrôle interne et de la qualité.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d’audit	Conseil d’administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction Actuarielle	Comité d’audit	Conseil d’administration
Plan d’audit	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d’audit
Rapport du Comité d’audit	1 fois par an	Comité d’audit		Conseil d’administration
Rapport de la fonction conformité	1 fois par an	Fonction Conformité	Comité d’audit	Conseil d’administration

B.3.2. Système de gestion des risques

Conformément aux exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l’article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d’identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d’identification des risques en vigueur dans le Groupe s’appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L’identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- L’ensemble des pilotes de processus responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- Le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- La Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l’ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun et de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

En complément, le Comité des risques identifie annuellement une liste de scénarios de risques majeurs (approche top-down). Les éléments de maîtrise identifiés entrent dans le champ des missions d'audit interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- L'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- L'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Les scénarios de risques majeurs identifiés par le Comité de Direction sont évalués selon une approche comparable à celle des risques opérationnels afin de permettre une vision consolidée.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe comprend 3 lignes de maîtrise (les deux premières lignes composent le contrôle permanent et la troisième ligne le contrôle périodique):

- 1ère ligne : les fonctions opérationnelles ;
- 2ème ligne : les fonctions support et les fonctions de surveillance (les 3 fonctions clef au sens S2 (Actuariat, Conformité, Gestion des risques), la Déléguée à la protection des données personnelles, le RSSI et le RQCI) ;
- 3ème ligne : la fonction clé Audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'audit Conseil d'administration
	Rapport du Comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
	Scénario de risques majeurs	Comité des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'audit et Conseils d'administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'audit et Conseils d'administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'audit, Comité d'investissement et Conseils d'administration
Investissements	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'audit et Conseils d'administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'investissement
Risques opérationnels	Cartographie des risques et synthèse du plan de contrôle annuel	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des risques et Comité d'audit

	Synthèse semestrielle de l'évaluation du dispositif de contrôle interne	Audit interne	Comité des risques et Comité d'audit
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'audit et Conseils d'administration

De plus, le Groupe réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle il analyse les risques extra-financiers auxquels il est exposé et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- La définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- L'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- La définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- La mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- La mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- Un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.3. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- Valider la politique écrite ORSA ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- Valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- Le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- S'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- S'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- S'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la Fonction actuarielle et du contrôle interne ;
- Préparer la revue annuelle de la politique écrite ;

- Donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'administration ;
- Sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- Mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- Décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

- 1ère ligne : les fonctions opérationnelles ;
- 2ème ligne : les fonctions support et les fonctions de surveillance (les 3 fonctions clef au sens S2 (Actuariat, Conformité, Gestion des risques), la Déléguée à la Protection des Données personnelles, le RSSI et le RQCI) ;
- 3ème ligne : la fonction clé Audit interne.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration ou son Comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la Direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques, et la synthèse du plan de contrôle annuel. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

- Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du Comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI) et de la Déléguée à la protection des données. Il est présidé par la Direction Générale. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Contrôle permanent est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, et pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général Délégué de Prévoir-Vie.

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composantes :

- Environnement de contrôle ;
- Evaluation des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information et communication ;
- Activités de pilotage.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- Le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- Le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- Le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de gestion des risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
Cartographie des risques opérationnels	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'administration

Informations sur les activités conduites en 2023

- Cartographie des risques opérationnels 2023

Des travaux de refonte de la cartographie des risques opérationnels ont été initiés en 2023 et se poursuivent à ce jour. En lien avec la cartographie des processus revue en 2023, des ateliers de travail ont été organisés avec chaque pilote de processus afin de revoir intégralement sa cartographie.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration.

En 2023, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 7 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;

6. Financier et technique ;
7. Ressources humaines ;

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- Les activités de Prévoir-Vie et de ses succursales;
- Les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- Le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des risques ;
- Chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- Le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- La fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'audit interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- En évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- En appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- En proposant des recommandations pour renforcer leur efficacité ;
- En vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

Le responsable de l'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité. Il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et le cadre de référence international de la pratique professionnelle de l'audit interne IIA/ IFACI version 2017.

La politique d'audit interne est élaborée par le responsable de l'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de présenter les principes directeurs dans le cadre desquels le système de gestion de la sous-traitance du Groupe s'organise, afin de couvrir l'ensemble des risques afférents auxquels elle est exposée.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- La distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- La gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- L'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- Les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- La gestion des valeurs mobilières
- L'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Directeur des partenariats au sein de la Direction des partenariats de Prévoir-Vie. Dans ce cadre, la Direction des partenariats délègue systématiquement la distribution et la souscription des contrats à un partenaire distributeur (immatriculé à l'ORIAS) et délègue généralement tout ou partie de la gestion desdits contrats (gestion administrative, encaissement, gestion des sinistres, règlement des sinistres ...). Les obligations des sous-traitants sont contractualisées dans une convention de délégation écrite et signée par les parties.

La délégation de gestion des contrats d'assurance distribués par le réseau salarié de Prévoir Vie est actuellement mise en place pour de l'Assurance de Prêt, la Santé et le Plan épargne retraite. Dans ce cadre, Prévoir-Vie délègue tout ou partie de la gestion des contrats. Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction des opérations.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la Direction des opérations. Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattaché à la direction Stratégique.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Prévoir-Vie externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels. Le Groupe procède chaque année à l'identification et l'évaluation de ses risques majeurs.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.22 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 98% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses.

C.1. Risque de souscription

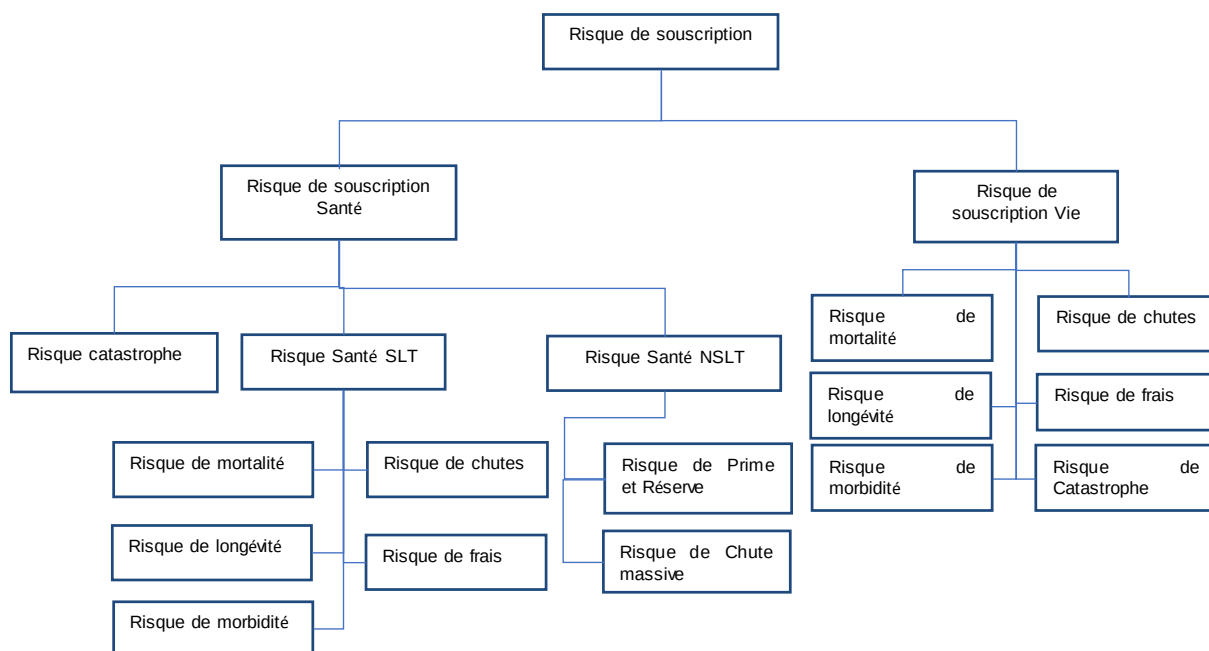
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droits), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- Le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- Le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- Le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1, 2 et 13;
- Le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité d'assurance. Le Groupe peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserves constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais aboutit également à récupérer des provisions de primes sans verser de prestations supplémentaires. Ainsi le choc de rachat à la hausse peut amener à constater des gains sur les produits non-vie.

En 2023, le choc de chutes retenu est le choc de rachat de masse (comme en 2022). Le Best Estimate des garanties Vie est bien plus élevé que celui des garanties Non Vie du Groupe. Les engagements Vie sont sensibles au rachat à la hausse et en particulier au rachat de masse qui réduit fortement les profits futurs, c'est donc ce choc qui est retenu pour le calcul du SCR. En conséquence, le SCR de chute de l'activité Santé SLT est ramené à zéro.

C.1.2. Risque de souscription Vie (hors santé similaire à la vie)

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **Risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **Risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **Risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **Risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **Risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;

- **Risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- Rachat de masse
- Frais
- Mortalité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 95,1% de la somme du risque de souscription Vie hors santé similaire à la vie (avant diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- Les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- Les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Var. en %
BEL			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéfices	3 374 704	3 197 076	5,56%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	41 222	28 448	44,91%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-46 657	-74 214	-37,13%
Lob 36 - Réassurance Vie	10 380	7 292	42,36%
Total BEL vie (hors santé SLT)	3 379 649	3 158 601	7,00%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéfices	4 913 082	4 760 740	3,20%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	41 111	27 923	47,23%
Lob 32 - Autres assurances Vie	23 620 312	18 843 464	25,35%
Lob 36 - Réassurance Vie	2 524 941	2 817 647	-10,39%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie (hors santé SLT)

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéfices » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente la quasi-totalité du montant des provisions techniques vie (98,3% des provisions vie hors PPB en normes comptables) et 16,6% du montant des capitaux vie sous risque du Groupe. La Lob 32 représente 0,5% des provisions techniques vie hors PPB en norme comptable et 73,9% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de prêt partenaire le plus ancien représente encore 54% des capitaux vie sous risque de la Lob 32 en dépit de l'arrêt de sa commercialisation.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard des objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité ;
- L'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 33,7% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT + risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- Les garanties assurance emprunteur ;
- Les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- Les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **Risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **Risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **Risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2023	2022	Var. en %
BEL - Provisions techniques santé (similaire à la vie)			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-2 593	15 985	-116,22%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	19 456	16 980	14,58%
Lob 35 - Réassurance maladie	1 919	916	109,42%

Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 57,4% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1, Lob 2 ou Lob 13 (non significative actuellement). Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits

ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- Incapacité/Invalidité/Dépendance
- Hospitalisation
- Décès accidentel
- Les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **Risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **Risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 87,6% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Var. en %
BEL - Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	4 833	3 391	42,52%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	12 455	3 174	292,44%
Total BEL non vie	17 288	6 565	163,34%

Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- De façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéfices, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **Risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **Risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **Risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **Risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **Risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **Risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants, après prise en compte des effets de diversification, sont les risques action, immobilier et de spread, avec une forte prédominance du risque actions (cf. chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2023 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

<i>Valeur de marché en milliers d'euros</i>	2023	2022	Poids 2023
Classe d'actifs			
Obligations	2 163 797	2 090 088	35,3%
Actions (hors UC)	2 440 733	2 131 946	39,9%
Actions en représentation des UC	39 318	25 528	0,6%
Immobilier	1 271 061	1 347 440	20,8%
Trésorerie	208 338	165 800	3,4%
Total	6 123 248	5 760 803	100%

Le taux 10 ans est en nette baisse sur 2023 (2,6% à fin 2023 contre 3,1% à fin 2022) : cela joue favorablement sur la valorisation de la poche obligataire. Les actions ont bénéficié de la forte hausse du marché sur l'exercice (+16,5% sur le CAC40 entre fin 2022 et fin 2023). La vente d'un immeuble ainsi que la mise à jour des valeurs d'expertise expliquent le recul du montant des placements immobiliers à fin 2023.

L'évolution prévisionnelle du portefeuille d'actifs n'est pas de nature à changer de façon significative le profil de risque du Groupe. L'allocation d'actifs de Prévoir-Vie reste guidée par la nature des engagements de passifs avec une prépondérance de la part obligataire alors que les autres entités financières du Groupe privilégient les investissements en actions.

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

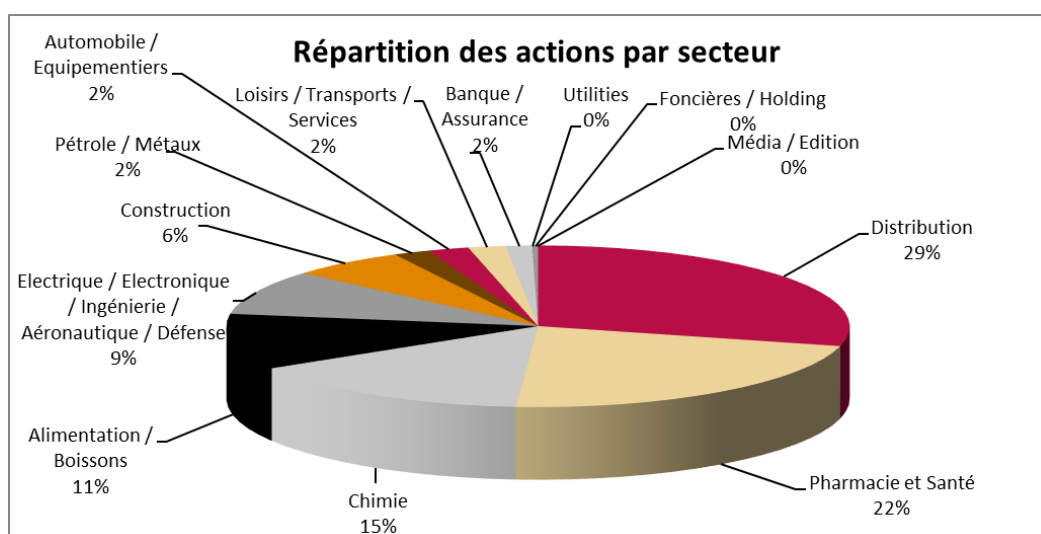
■ Le risque action

A fin 2023, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 2 409 M€. Le portefeuille est composé pour 83% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

Zone géographique	ACTIONS	OPCVM	Total	%
France	1 675 066	183	1 675 249	69,5%
Europe	294 938	312 192	607 129	25,2%
Asie	0	24 623	24 623	1,0%
USA	36 420	40 016	76 436	3,2%
International	0	26 016	26 016	1,1%
Total	2 006 423	403 030	2 409 453	100,0%

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.



Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Le secteur distribution a reculé sur l'exercice (-2 pts) en raison de l'allègement de certaines valeurs dans le secteur du luxe, qui est prépondérant dans le portefeuille actions. La hiérarchie des autres secteurs demeure inchangée.

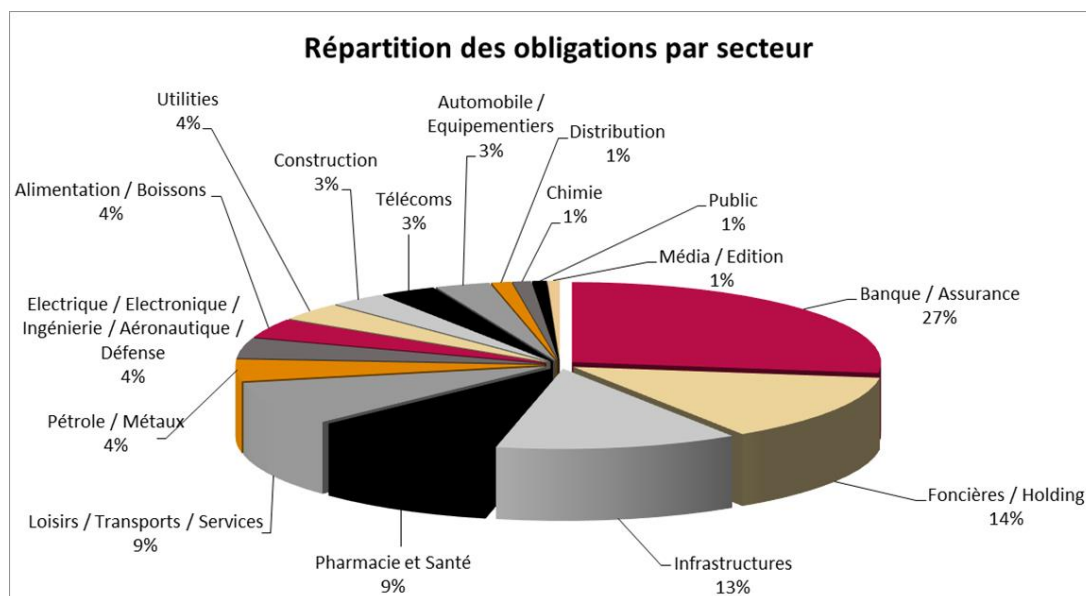
■ Le risque immobilier

La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 271 M€. Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

■ Le risque de spread

L'exposition aux sous-jacents obligataires se répartit entre la détention en direct d'un portefeuille d'obligations (2 042 M€) et la souscription de fonds de dettes (121 M€). Certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales sont exclues du calcul du SCR de spread, elles représentent 15,48% de la valeur de marché de la poche obligataire et fonds de dettes.

Le graphique suivant présente la répartition par secteur économique des obligations détenues en direct, soumises au risque de spread.



Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance recule de 2 pts mais demeure prépondérant. Le poids du secteur Loisirs/Transports /Services a reculé en raison d'un volume important d'échéances ainsi que du reclassement de certaines émissions dans la catégorie « infrastructures » (notamment dans le secteur téléphonie mobile). On note aussi un renforcement dans les holdings.

Le rating moyen du portefeuille de l'entreprise est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. La durée du portefeuille a légèrement augmenté, passant de 8,5 ans à 8,66 ans.

■ Le risque de taux d'intérêt

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 162M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-10 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 332 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;

- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéfices futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Après une hausse très importante en 2022, le niveau des taux d'intérêt a reculé à fin 2023 ainsi que le montant du SCR associé (cf. Chapitre E.2.).

▪ **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 5% du total des placements du Groupe. 69% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses, 30% en dollars américains et le reste en zloty polonais.

▪ **Le risque de concentration**

Les expositions considérées dans le SCR de concentration (i.e. franchissant les seuils de concentration définis dans la formule standard), représentent 8,4% du total des placements du Groupe. Il s'agit d'actions de grands groupes français du CAC 40 qui ont connu de bonnes performances ces dernières années et dont la concentration dans le portefeuille résulte donc d'une augmentation des cours boursiers et non de l'augmentation du nombre de titres.

C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress. A travers ces scénarios, le Groupe vérifie régulièrement sa capacité à résister à des fluctuations de l'environnement économique : baisse des marchés actions, immobiliers, hausse ou baisse des taux d'intérêt...

C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

▪ **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- et de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

▪ **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. En particulier, des seuils d'investissement maximum par émetteur, en fonction de leur rating, sont définis. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

▪ **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

▪ **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, les facteurs de risque principaux relatifs au risque de contrepartie concernent :

- Le défaut d'une ou plusieurs banques
- Le défaut d'un réassureur ou d'un délégataire de gestion/distribution dans le cadre de son activité de partenariat pour Prévoir-Vie
- La non-perception des commissions correspondant au quittance des primes figurant en créances au bilan des sociétés de courtage (déduction faite des dettes apporteurs et compagnies directement liées à ces quittances).

C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce pour la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, sont réalisés auprès des contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A pour 98% des encours et de rating BBB pour certains certificats de dépôts souscrit par les succursales.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Le Groupe évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ses différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Le Groupe établit une projection et un suivi de ses flux de trésorerie dérivant de son activité assurantielle, de son portefeuille financier et de sa gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité sur le portefeuille de contrats d'assurance, l'entité Prévoir-Vie s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie. Ainsi dans son dernier rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), Prévoir-Vie a vérifié sa capacité à faire face à un choc de rachats massifs (au sens de la formule standard, i.e. le rachat de 40% du passif) : il en ressort que le montant des prestations pourrait être couvert par la vente d'actifs liquides, sans avoir à céder de lignes en moins-values latentes.

C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- Identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- L'élaboration d'une cartographie des risques opérationnels ;
- La gestion d'une base de données incidents ;
- La mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- Le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques opérationnels

La cartographie des risques opérationnels a été élaborée, pour la partie assurance, par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les pilotes de processus. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2023, aucun enrichissement de la cartographie n'a eu lieu.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à un processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2023 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

C.6. Autres risques

Chaque année le Groupe procède à l'identification et l'évaluation de ses risques majeurs. Pour le pilotage de ces risques majeurs, le Groupe met en place différentes actions :

- Création et animation de groupes de travail afin de décliner le risque de non-conformité par domaine de réglementation
- Benchmark avec les informations de place (France Assureurs et EIOPA)
- Reportings de l'ensemble de ces actions vers les comité des risques et d'audit, et le Conseil d'administration

C.7. Autres informations

Aucune autre information concernant le profil de risque du Groupe n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Dans cette section, les éléments du bilan Groupe figurant dans la colonne « normes comptables françaises » correspondent à l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel) et des opérations intra groupe. Ils ne peuvent donc pas être comparés aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, la participation dans la filiale étrangère au Vietnam est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif de l'ordre de 2,2% du total du bilan du Groupe). Cette participation est par ailleurs mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises (pourcentage de contrôle à 45,8%). Dans le bilan prudentiel elle fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- Revalorisation des actifs financiers (hors titres de participation) et immobiliers de la SCP, et des autres entités du groupe ;
- Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux ;
- Elimination des autres actifs et passifs résultant d'opérations intra groupe.

D.1. Actifs

	En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
Actifs				
Frais d'acquisition différés		0	3 181	-3 181
Immobilisations incorporelles		0	18 739	-18 739
Excédent du régime de retraite		0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		120 193	49 027	71 166
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)		5 884 117	4 262 045	1 622 072
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>		1 141 621	620 566	521 055
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>		40 604	40 604	0
<i>Actions</i>		2 034 913	849 703	1 185 210
<i>Obligations</i>		2 071 228	2 297 394	-226 166
<i>Organismes de placement collectif</i>		491 519	349 546	141 973
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>		104 233	104 233	0
<i>Autres investissements</i>				0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés		39 318	39 318	0
Prêts et prêts hypothécaires		4 500	4 500	0
Avances sur police		52	52	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance		-9 543	127 235	-136 778
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires		30 693	30 693	0
Créances nées d'opérations de réassurance		7 476	7 476	0
Autres créances (hors assurance)		75 931	75 931	0
Actions propres auto-détenues (directement)		0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		101 707	101 707	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0	0	0
Total de l'actif		6 254 445	4 719 904	1 534 541

Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 528 M€ en 2022 à 5 884 M€ en 2023.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

Le Groupe est propriétaire de la majeure partie de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation, Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations cédées et commissions reçues – primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que les traités en excédent de plein pour les principaux produits d'assurance de prêt et le produit emprunteur portugais.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.

- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances liées à l'activité de courtage, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA¹ sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

- Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux de l'entité d'assurance du Groupe.

¹ European Insurance and Occupational Pensions Authority

- Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2ème calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1er janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

D.2.3. Hypothèses utilisées

▪ Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2023 et 2022

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Toutefois, les produits retraite (à l'exception des générations récentes du produit multi supports), et les anciennes générations de produits de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés subissent une dégradation de leur maintien.

▪ Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 7 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite, Dépendance, Emprunteur et Prévoyance décès.

A l'exception de la table Epargne-Retraite, les tables d'expérience ont été établies en s'appuyant sur des données issues d'un historique de 2017 à 2021. La table Epargne-retraite est basée sur un historique de 2013 à 2017.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits de prévoyance.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné (à l'exception des produits Emprunteur qui disposent de tables d'expérience). Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2023 et 2022

La sinistralité Non-Vie est globalement stable ou en amélioration entre 2023 et 2022. L'évolution la plus notable est l'amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité sur les produits Prévoyance à destination des TNS. Une amélioration de la sinistralité dépendance et santé est aussi observée. Concernant les offres emprunteurs, deux effets qui se compensent sont observés : d'une part la fréquence d'entrée en incapacité s'améliore réduisant donc le nombre de sinistres futurs, mais la fréquence de passage d'incapacité à invalidité tend à augmenter les prestations des contrats sinistrés.

▪ Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable. Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire. Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2023 et 2022

Les coûts unitaires sont en hausse par rapport à 2022. L'assiette des frais est stable mais elle s'applique à un portefeuille plus petit.

■ Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

La société d'assurance du Groupe utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2023			2022		
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %
Provisions techniques vie	3 478 891	3 544 278	-1,8%	3 290 911	3 580 398	-8,1%
Provisions techniques non vie	19 289	176 221	-89,1%	8 593	157 060	-94,5%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	3 398 431			3 192 482		
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	17 288			6 565		
Marge de risque Vie	80 460			98 429		
Marge de risque Non Vie	2 001			2 028		

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Depuis 2021, les engagements Santé similaires à la vie (Health SLT) apparaissent désormais dans le BEL vie, et non plus dans le BEL non vie, afin de simplifier les comparaisons avec le bilan (QRT S02 01 02).

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises (PT) s'expliquent par :

- La prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- La prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- L'utilisation d'un taux d'actualisation reflétant le niveau des taux de marché à la date de calcul au lieu du taux utilisé pour la tarification initiale de la garantie ;

- La prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience du Groupe (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT ;
- La prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1) ;
- La prise en compte des frais dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéfices futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéfices techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre 2023 et 2022

Le BE Vie augmente de 6% entre 2023 et 2022. Les facteurs principaux qui expliquent cette évolution sont la baisse du taux d'actualisation et la hausse des plus-values latentes sur les actions qui entraînent une hausse des participations aux bénéfices futures incorporées au BE Vie. La marge de risque Vie diminue de 18% : l'évolution de la marge de risque dépend de l'évolution du SCR de souscription (en baisse sur 2023 par rapport à 2022) et de celle du taux d'actualisation. La baisse du taux d'actualisation a atténué la baisse de la marge de risque Vie (impact à la hausse de l'ordre de 4%).

Le BE Non-Vie augmente très fortement. Cette hausse du BE Non-Vie s'explique par la hausse des BE de prestations sur les lobs 1 et 2 liée à l'acquisition d'un portefeuille de contrats de prévoyance et de frais de soins début 2023 (Cf. annexe 1). Cette hausse est atténuée par la réassurance à 100% sur ce portefeuille. La marge de risque non-vie diminue de 1% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription non-vie.

D.2.6. Prise en compte de la réassurance dans le calcul du Best Estimate

Périmètre Vie (risque de souscription vie et santé similaire à la vie) :

Le Groupe a deux types de couverture de réassurance sur le risque décès (risque souscription vie) et une couverture pour les risques incapacité/invalidité (risque de souscription santé similaire à la vie (HSLT)) :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation 2023 / 2022	
Montant du BE Vie (*)	3 398 431	3 192 482	205 948	6,5%
<i>avec réassurance</i>	<i>3 417 033</i>	<i>3 207 276</i>	<i>209 757</i>	<i>6,5%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>3 398 431</i>	<i>3 192 482</i>	<i>205 948</i>	<i>6,5%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance vie

Le BE avec réassurance évolue comme le BE sans réassurance, les traités modélisés étant essentiellement en quote-part.

Périmètre Non-Vie :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation 2023 / 2022	
Montant du BE Non Vie (*)	17 288	6 565	10 723	163,3%
<i>avec réassurance</i>	<i>8 228</i>	<i>7 719</i>	<i>509</i>	<i>6,6%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>17 288</i>	<i>6 565</i>	<i>10 723</i>	<i>163,3%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance non-vie

Le BE non vie est composé d'un BE de prestations positif qui correspond aux sinistres à payer sur les produits des Lob 1 & 2 et d'un BE de primes négatif qui traduit les gains de sinistralité et les gains liés aux résiliations attendus sur les contrats en cours de paiement de leurs cotisations. La réassurance n'a pas le même impact sur le BE de prestations et sur le BE de primes. Elle réduit la charge des prestations de l'assureur et donc le BE de prestations. En revanche, elle augmente le BE de primes en cédant une partie des bénéfices futurs attendus.

En 2023, l'acquisition d'un portefeuille de contrats de prévoyance et frais de soins a conduit à une hausse significative du BE sans réassurance. Toutefois ce portefeuille étant réassuré en totalité, le BE net de réassurance est stable.

D.3. Autres passifs

	En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
Passifs				
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)		19 289	176 221	-156 932
Meilleure estimation		17 288		
Marge de risque		2 001		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)		3 395 317	3 546 548	-151 231
Meilleure estimation		3 314 857		
Marge de risque		80 460		
Provisions autres que les provisions techniques		10 007	10 007	0
Provisions pour retraite		5 864	62	5 801
Dépôts des réassureurs		31 437	31 437	0
Passifs d'impôts différés		451 705	0	451 705
Dettes envers des établissements de crédit		24 871	25 274	-402
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		4 394	4 394	0
Dettes nées d'opérations de réassurance		27 029	27 029	0
Autres dettes (hors assurance)		143 817	143 817	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		0	0	0
Total du passif		4 113 730	3 964 788	148 941
Excédent d'actif sur passif		2 140 715	755 116	1 385 600

Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 3 300 M€ en 2022 à 3 498 M€ en 2023 (cf. section D.2.5.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 80 M€ en 2022 à 84 M€ en 2023 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. section E.1.2.)

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Le taux d'impôt différé retenu correspond au taux applicable à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'élève à 25% ou 25,825% selon les entités.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour risques et charges majoritairement composées de provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Dettes envers des établissements de crédit

En normes françaises, les emprunts bancaires représentent au bilan le montant du capital restant dû majoré des intérêts courus mais non réglés.

En normes prudentielles, la valeur des emprunts bancaires correspond au montant des flux futurs de paiement des intérêts et de remboursement du nominal actualisés avec la courbe de taux EIOPA.

D.3.5. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour retraite dans les comptes du Groupe. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit, telle qu'expliquée dans la recommandation afférente à la comptabilisation des engagements de retraite publiée par le Conseil National de la Comptabilité (n° 2003-R. 01).

D.3.6. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, les dettes liées à l'activité de courtage, le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	103 122	103 122	0,0%
Fonds excédentaires	83 574	79 908	4,6%
Réserve de réconciliation	1 931 332	1 814 550	6,4%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-72 462	-73 586	-1,5%
Fonds propres de base disponibles	2 045 566	1 923 994	6,3%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2 045 566	1 923 994	6,3%

Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 2 046 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- Le capital social et les primes liées au capital social.
- Les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéfices (PPB) soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Le tableau ci-dessous récapitule le passage de la PPB comptable à la valeur économique de la PPB admissible qui est intégrée aux fonds propres de base et classée dans les fonds excédentaires. Elle représente 56,4% de la valeur comptable de la PPB à fin 2023.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation N/N-1
PPB comptable fin d'exercice	148 168	137 905	7,4%
Montant de participation aux bénéfices décidée en fin d'année en instance d'affectation	1 973	1 780	10,8%
Montant de PPB accumulée il y a 7 ans devant être distribuée dans l'année à venir	0	0	
Montants liés à l'utilisation de l'enveloppe prévue à l'article A.132-3 du code des assurances (TMG)	11 681	10	0,0%
Autres déductions	0	0	
PPB admissible	134 515	136 115	-1,2%
Valeur économique de la PPB admissible	83 574	79 908	4,6%

- La réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. *Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- Intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Vie est détenu à 6% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Vie excédant la contribution de Prévoir-Vie au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 45,7 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe. Ce montant est en léger recul de 1,6 M€ sur l'exercice.
- Entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., la participation dans la filiale d'assurance vietnamienne est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif à l'échelle du Groupe). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de cette filiale étrangère au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de cette entité au SCR. A ce titre, 26,7 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation N/N-1
Fonds propres comptables (*)	755 116	716 912	5,3%
Réévaluation des actifs	1 671 318	1 341 231	24,6%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	165 986	381 637	-56,5%
Impôts différés	-451 705	-420 887	7,3%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-72 462	-73 586	-1,5%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-22 687	-21 312	6,5%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2 045 566	1 923 994	6,3%

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel).*

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR progressent de 6% :

- Le niveau des taux d'intérêt à fin 2023 est plus bas qu'à fin 2022 ce qui entraîne une hausse du Best Estimate à travers l'effet d'actualisation. De même l'augmentation des plus-values latentes contribue à rehausser le Best Estimate à travers l'augmentation des participations aux bénéfices futures. Aussi l'écart de réévaluation des provisions techniques est moins important que l'an passé même si le montant des engagements en normes S2 demeure inférieur au montant des provisions techniques dans les comptes sociaux.
- En contrepartie, la baisse des taux permet une remontée de la valeur de marché des obligations et par ailleurs, le marché actions a également enregistré une forte performance en 2023. Même si en parallèle

on a observé un recul de la valorisation des immeubles, le stock de plus-values latentes est globalement en nette augmentation et l'impact de la réévaluation des actifs dans le bilan prudentiel s'accroît.

- L'évolution des impôts différés modère la hausse des fonds propres prudentiels.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiale étrangère) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2024, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis du Groupe est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

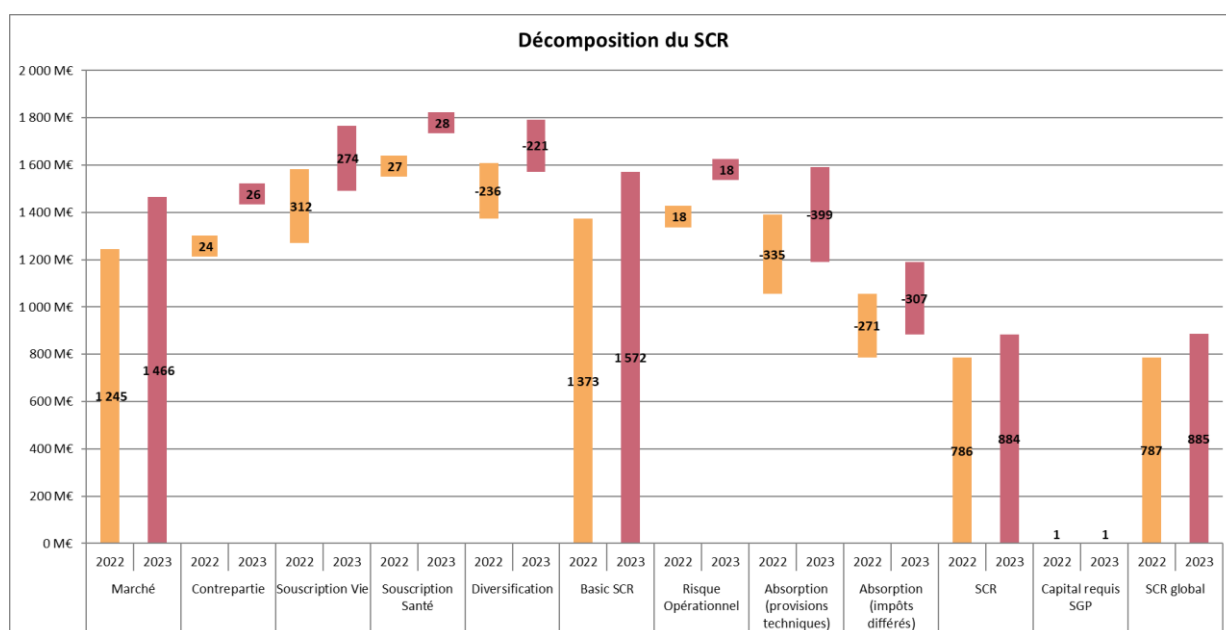
Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et de l'exigence de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour l'entité d'assurance opérant au Vietnam.

A fin 2023, ce minimum s'établit à 152,5 M€ contre 149,2 M€ à fin 2022. Cette évolution provient de la hausse du MCR de Prévoir-Vie.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 885,4 M€ contre 786,7 M€ à fin 2022, en hausse de 12,6%. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 1,2 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.



Evolution du SCR

Le SCR de marché brut (i.e. avant absorption par les provisions techniques) augmente de 18% (+220 M€) en raison principalement de la hausse du SCR sur les actions (cf. infra).

Le SCR de souscription brut vie recule de 38 M€ sous l'effet de la baisse du SCR de rachat de masse. C'est une conséquence du reflux des taux d'intérêt à fin 2023. En effet les marges financières futures projetées pour le calcul du Best Estimate sont moins importantes, et donc le montant de marges « perdues » dans le scénario du SCR de rachat de masse est réduit par rapport à l'an passé.

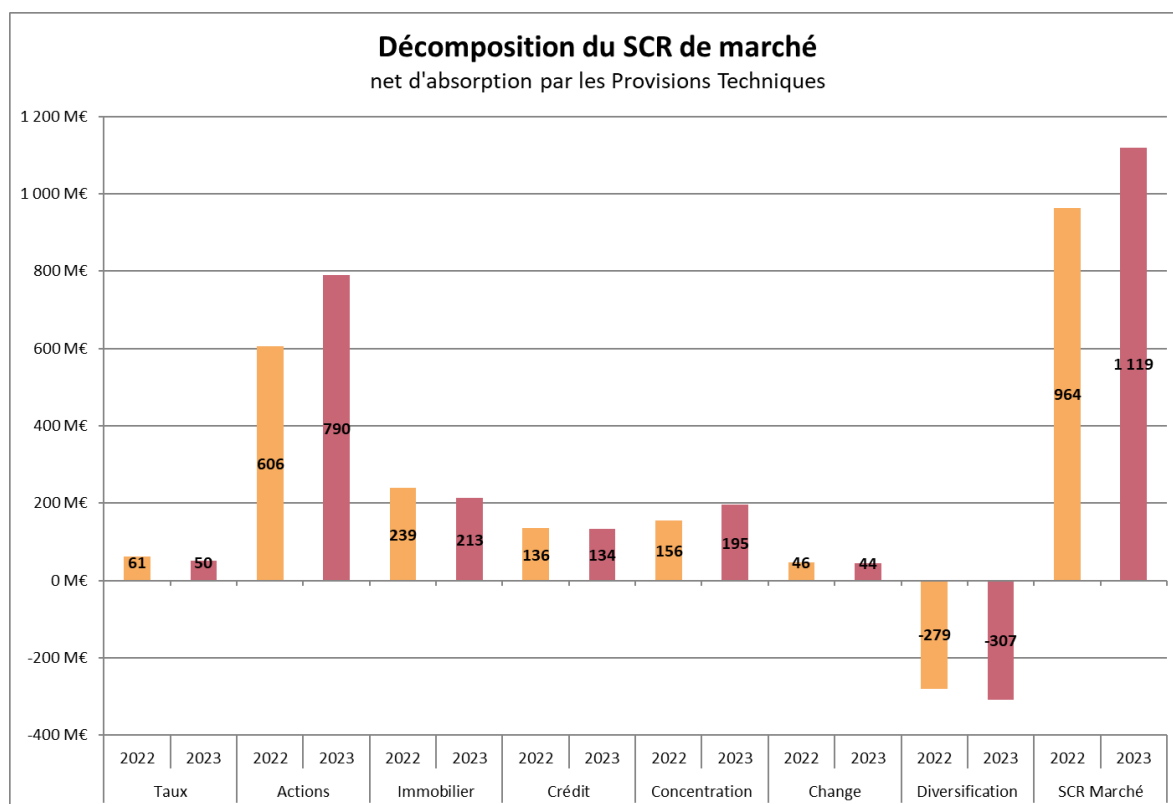
Le renforcement du SCR de marché, déjà prépondérant, amène à une diminution de l'effet de diversification (-15 M€).

L'absorption du SCR brut par les provisions techniques augmente de 64 M€ (soit +19%) ce qui correspond, proportionnellement, à l'augmentation des participations aux bénéfices futures projetées dans le Best Estimate de Prévoir-Vie.

Finalement, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est en progression et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 885 M€.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

SCR de marché



Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

L'évolution du SCR de marché net est portée par le SCR du risque actions. Ce dernier augmente fortement sous l'effet conjugué de la hausse des valeurs de marché du portefeuille et de la variation du Dampener qui module le niveau de choc appliqué pour le calcul du SCR (le niveau du Dampener est passé de -3,02% à +1,46% entre fin 2022 et fin 2023). De plus, l'exercice 2023 marque la dernière année de la mesure transitoire qui prévoyait une augmentation progressive du choc action sur 7 ans. Ainsi le choc moyen appliqué aux actions pour le calcul du SCR se monte à 39,8% contre 34,5% l'an dernier.

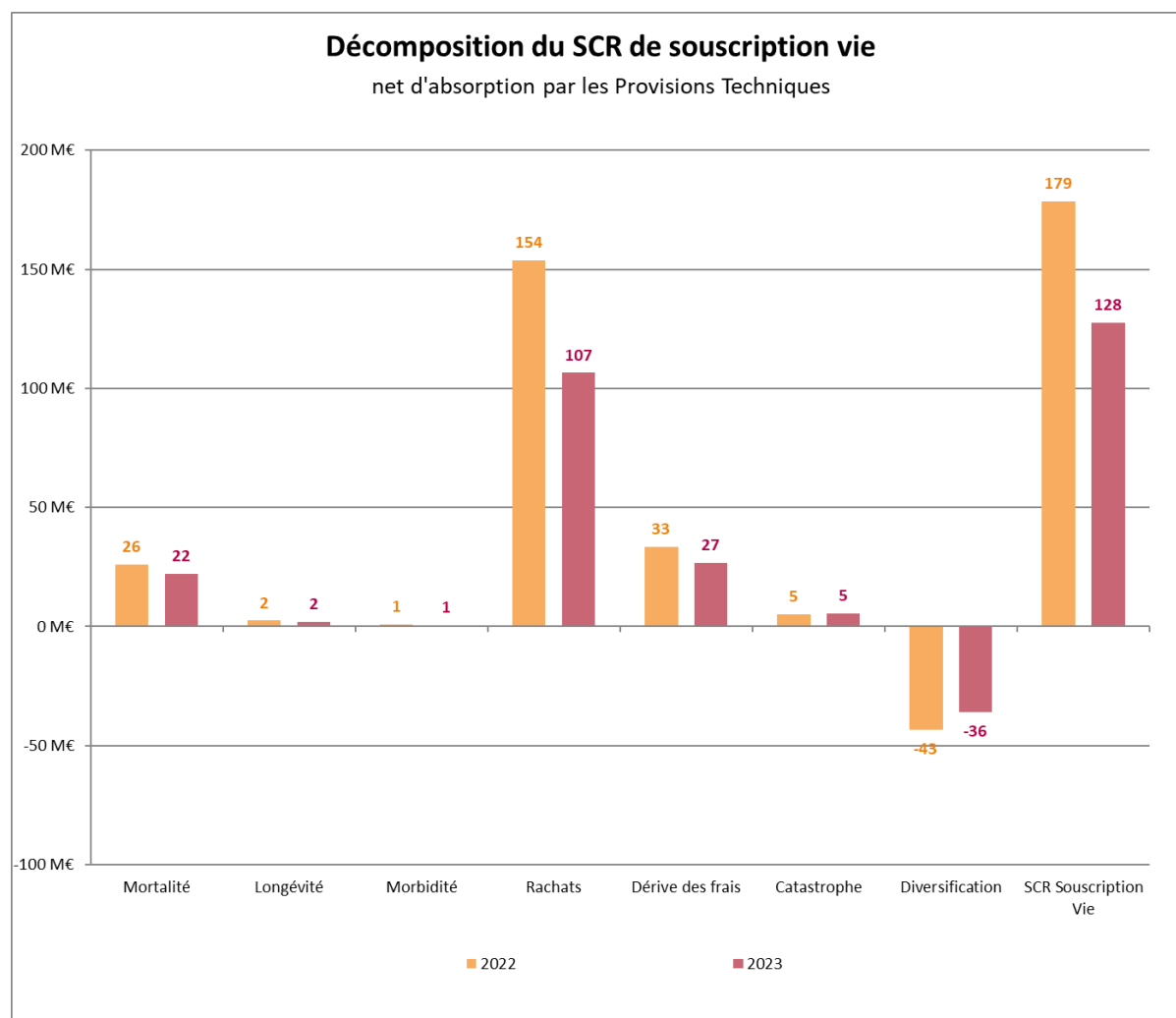
Pour les autres modules du SCR de marché :

- Le SCR immobilier diminue en lien avec la baisse de la valeur de marché des immeubles ;
- Le SCR de crédit demeure relativement stable ;

- Le SCR de concentration augmente en raison de la performance des différentes actions concernées. Toutefois en raison de sa corrélation nulle avec les autres modules du risque de marché, il est très fortement atténué par l'effet de diversification ;
- Le SCR de change reste stable ;
- La baisse des taux d'intérêt explique le léger recul du SCR de taux.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques s'établit à 1 119 M€ (+155 M€).

SCR de souscription Vie



Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR de souscription vie diminue de 51 M€ entre 2022 et 2023.

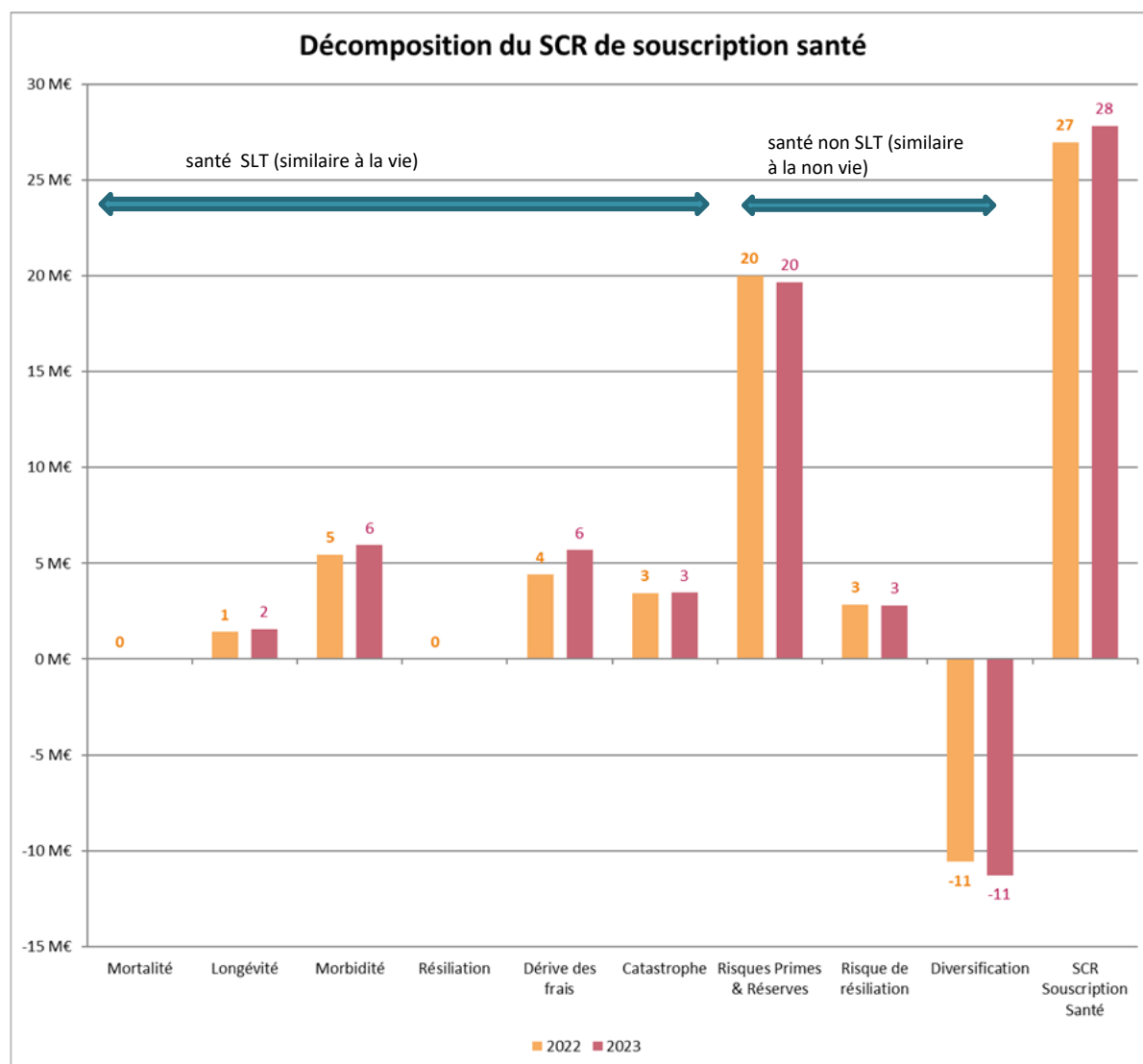
La baisse la plus sensible est sur le SCR de rachats (-47,3 M€). Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du taux d'actualisation qui a réduit les profits futurs inclus dans le Best Estimate. La hausse des plus-values latentes et la baisse de la volatilité des scénarios économiques ont augmenté la capacité d'absorption de ce choc par la participation aux bénéfices, réduisant son impact.

Le choc de dérives des frais recule de -6,8 M€. L'assiette du choc est plus élevée consécutivement à la hausse des coûts unitaires, mais la capacité d'absorption par la participation aux bénéfices étant plus élevée en 2023, le choc est en diminution par rapport à celui de 2022.

Enfin le choc de mortalité est en baisse de -3,7 M€. Comme pour le choc de frais, le choc brut est en hausse compte tenu de la révision de la sinistralité décès sur les produits des Lob 30 et 32. Toutefois comme pour le choc de frais, il bénéficie d'une meilleure absorption qu'en 2022. Le choc net est finalement en recul.

L'effet de diversification est moins important en montant entre 2022 et 2023 car il repose sur une assiette plus faible.

SCR de souscription non-vie



Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en légère hausse.

SCR Santé SLT

L'évolution la plus significative entre 2022 et 2023 concerne le choc de frais et le choc de morbidité.

La hausse du choc de frais de +1,3 M€ s'explique par la hausse des coûts unitaires.

Le choc de morbidité augmente de +0,5 M€. Il est essentiellement porté par les produits emprunteurs. Ce choc se décompose en deux effets : augmentation des entrées et augmentation du maintien en incapacité. La diminution de la fréquence d'entrée et du maintien en incapacité a réduit le niveau du choc appliqué. Mais l'augmentation de la fréquence de passage en invalidité constatée contribue à augmenter son effet. Au final, la combinaison de ces deux effets conduit à une légère hausse de ce choc.

L'absence du SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de l'apparition du SCR de rachat de masse dans le SCR de souscription vie (cf. C. 1.1).

SCR Santé non SLT

Le SCR Santé non SLT est en très légère baisse de -0,4 M€. Cette baisse provient intégralement du SCR de primes et réserves. Ce choc se calcule à partir des primes futures attendues et des provisions constituées, nettes de réassurance. L'an passé, les provisions relatives à la Lob 2 retenues pour le calcul du choc étaient brutes de

réassurance ce qui a majoré le choc de 2022. La baisse constatée en 2023 du choc est donc liée à la correction du calcul.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2023, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 231%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 222%. Le ratio de couverture à fin 2022 s'élevait à 245% (234% hors PPB admissible).

Le recul du ratio de couverture provient d'une hausse du SCR (+12,6%) proportionnellement plus importante que celle des fonds propres éligibles (+6,3%), cela en raison de l'importance de l'exigence de capital sur les actions. On observe en revanche que l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a progressé pour s'élever à 1 160 M€ contre 1 137 M€ à fin 2022.

Aucun manquement à l'exigence de capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2023	2022	Var. en %
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	4 833	3 391	42,52%
Primes futures nettes de réassurance	50 440	47 216	6,83%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	12 455	3 174	292,44%
Primes futures nettes de réassurance	48 687	46 648	4,37%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont réparties entre la LoB 1 « assurance des frais médicaux » (qui intègre les flux de la Lob 13) et la LoB 2 « Assurance de protection du revenu » en 2023 de la manière relativement équilibrée. Elles sont particulièrement sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

La hausse des BEL des LoB 1 et 2 est expliquée d'une part par l'acquisition d'un portefeuille début 2023 comportant des produits de frais de soins et de prévoyance à destination des salariés et des TNS.

La hausse des primes futures nettes de réassurance en Lob 1 provient d'objectifs de développement du portefeuille Frais de soins du réseau salarié et des nouvelles offres frais soins commercialisées en 2023 par des partenaires.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2023	2022	Var. en %
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-2 593	15 985	-116,22%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	19 456	16 980	14,58%
Lob 35 - Réassurance maladie	1 919	916	109,42%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 29 « santé assimilée à la vie » et la LoB 33 « Rentes issues de contrats non-vie et liées à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2022 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- Une baisse sensible du BE de la Lob 29 expliquée par la diminution du risque de passage en incapacité sur le principal portefeuille emprunteur.
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée à la croissance du portefeuille de rentiers, croissance accentuée par un taux d'actualisation en baisse par rapport à 2022.

- Le Best Estimate de la lob 35 se dégrade consécutive à l'augmentation du nombre de contrats en incapacité dans le portefeuille, compte tenu du risque de passage en invalidité de cette population.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	29 179	27 091	7,71%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	23 414 486	22 844 647	2,49%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel, d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Ces capitaux sont très nettement réassurés. La hausse des capitaux sous risque est expliquée par les nouveaux contrats emprunteurs.

Le risque de CAT de la Lob 1 dépend des prestations « frais médicaux » nettes de réassurance. Ces prestations sont en hausse suite à la commercialisation de nouveaux produits en 2023.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	R0010
Frais d'acquisition différés	R0020
Immobilisations incorporelles	R0030
Actifs d'impôts différés	R0040
Excédent du régime de retraite	R0050
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 120 193
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070 5 884 117
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 1 141 621
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 40 604
Actions	R0100 2 034 913
Actions – cotées	R0110 2 029 983
Actions – non cotées	R0120 4 931
Obligations	R0130 2 071 228
Obligations d'État	R0140 330 224
Obligations d'entreprise	R0150 1 741 004
Titres structurés	R0160 0
Titres garantis	R0170 0
Organismes de placement collectif	R0180 491 519
Produits dérivés	R0190 0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 104 233
Autres investissements	R0210 0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 39 318
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 4 552
Avances sur police	R0240 52
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 4 500
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 -9 543
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 9 060
Non-vie hors santé	R0290 0
Santé similaire à la non-vie	R0300 9 060
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 -18 603
Santé similaire à la vie	R0320 -2 035
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 -16 568
Vie UC et indexés	R0340 0
Dépôts auprès des cédantes	R0350 0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 30 693
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 7 476
Autres créances (hors assurance)	R0380 75 931
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 101 707
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 0
Total de l'actif	R0500 6 254 445

Passifs

Provisions techniques non-vie	R0510	19 289
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	19 289
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	17 288
Marge de risque	R0590	2 001
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 353 690
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	23 301
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	18 782
Marge de risque	R0640	4 519
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 330 389
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 254 853
Marge de risque	R0680	75 536
Provisions techniques UC et indexés	R0690	41 626
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	41 222
Marge de risque	R0720	405
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 007
Provisions pour retraite	R0760	5 864
Dépôts des réassureurs	R0770	31 437
Passifs d'impôts différés	R0780	451 705
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	24 871
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 394
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	27 029
Autres dettes (hors assurance)	R0840	143 817
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	4 113 730
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 140 715

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Fonds excédentaires
 Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe
 Actions de préférence
 Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra
 Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle

Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)

Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières
 dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée

Total des éléments de fonds propres non disponibles

Total déductions

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	103 122	103 122			
R0020					
R0030					
R0040					
R0050					
R0060					
R0070	83 574	83 574			
R0080					
R0090					
R0100					
R0110					
R0120					
R0130	1 931 332	1 931 332			
R0140					
R0150					
R0160					
R0170					
R0180					
R0190	26 737	26 737			
R0200					
R0210	45 725	45 725			
R0220					
R0230					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					
R0280					

Total fonds propres de base après déductions**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
Institution de retraite professionnelle
Entités non réglementées exerçant des activités financières
Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.

Fonds propres agréés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes
Fonds propres agréés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe

Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée****Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)****Capital de solvabilité requis du groupe****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)****Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés
Autres fonds propres non disponibles

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	2 045 566	2 045 566			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					
R0610	152 465				
R0650	13,42				
R0660	2 045 566	2 045 566			
R0680	885 444				
R0690	2,31				

C0060

R0700	2 140 715	
R0710		
R0720	22 687	
R0730	186 696	
R0740		
R0750		
R0760	1 931 332	
R0770	207 109	
R0780	11 763	
R0790	218 872	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assurance assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																		
Brut – Assurance directe	R0110	56 971	62 257															119 228
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	161	0															161
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	0
Part des réassureurs	R0140	13 244	26 754															39 998
Net	R0200	43 888	35 503															79 392
Primes acquises																		0
Brut – Assurance directe	R0210	56 971	62 259															119 230
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	161																161
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	0
Part des réassureurs	R0240	13 244	26 754															39 998
Net	R0300	43 888	35 505															79 393
Charge des sinistres																		0
Brut – Assurance directe	R0310	39 847	17 945															57 792
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	18	0															18
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	0
Part des réassureurs	R0340	10 210	15 175															25 385
Net	R0400	29 655	2 771															32 425
Dépenses engagées	R0550	24 971	15 400															40 371
Solde - Autres dépenses techniques / revenus	R1200																	0
Total des dépenses techniques	R1300																	40 371

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Assurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	26 903	273 483	10 846	69 467	0	0	1 832	3 391	385 921
Part des réassureurs	R1420	12 529	172	0	34 865	0	0	48	168	47 783
Net	R1500	14 373	273 311	10 846	34 602	0	0	1 784	3 222	338 138
Primes acquises										
Brut	R1510	26 809	273 483	10 846	69 467	0	0	1 832	3 391	385 828
Part des réassureurs	R1520	12 529	172	0	34 865	0	0	48	168	47 783
Net	R1600	14 280	273 311	10 846	34 602	0	0	1 784	3 222	338 045
Charge des sinistres										
Brut	R1610	12 298	339 961	1 727	29 871	3 871	0	1 545	2 022	391 295
Part des réassureurs	R1620	7 738	59	0	11 084	-3 862	0	5	-1	15 023
Net	R1700	4 559	339 903	1 727	18 787	7 733	0	1 540	2 022	376 272
Dépenses engagées	R1900	3 484	84 854	1 100	32 724	362	0	736	1 263	124 524
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R2500									0
Total des dépenses techniques	R2600									0
Montant total des rachats	R2700	0	165 673	1 627	0	0	0	0	0	167 301

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et aux mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 414 606	-	-	30 342	-
Fonds propres de base	2 045 566	-	-	22 569	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	2 045 566	-	-	22 569	-
Capital de solvabilité requis	885 444	-	-	1 350	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base	Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
Risque de marché	1 465 744	
Risque de contrepartie	25 771	
Risque de souscription en vie	273 932	
Risque de souscription en santé	27 825	
Risque de souscription en non-vie	-	
Diversification	- 220 816	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-	
Capital de solvabilité requis de base	1 572 456	
Capital de solvabilité requis de base (PPE)	PPE	
Risque de souscription en vie	aucun	
Risque de souscription en santé	aucun	
Risque de souscription en non-vie	aucun	
Calcul du capital de solvabilité requis	Valeur	
Risque opérationnel	17 913	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 399 380	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	- 306 761	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-	
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'article 336, point a), du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion de toute exigence de capital supplémentaire	884 229	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	-	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	-	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	-	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	-	
Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	885 444	
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	152 465	
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	1 215	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	-	
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	-	
Capital requis pour les entreprises liées résiduelles	-	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	-	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par D&A	-	
Capital de solvabilité requis total du groupe	885 444	

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Raison sociale de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	4 – Entreprise Multibranches	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM55S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
VN	969500TMIM55S9ETLBX52FR00001 2 - SPECIFIQUE		Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Ministère des Finances
FR	9695007R2B2QRK5NJZ80	1 - LEI	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00004 2 - SPECIFIQUE		SARGE P	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00005 2 - SPECIFIQUE		SCI VILLA LAFERRIERE	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00006 2 - SPECIFIQUE		SCI PREVIMMO	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00008 2 - SPECIFIQUE		SAS DAUMALIS	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00009 2 - SPECIFIQUE		GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR	99 – Autre	Groupement foncier agricole	2 - Non mutuelle	
FR	9695001HQ5372KBGJE89	1 - LEI	ASSURONE Group	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	9695001VDW7PV0CVWS49	1 - LEI	TWINSEO	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00013 2 - SPECIFIQUE		REASSUREZ-MOI	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM55S9ETLBX52FR00014 2 - SPECIFIQUE		EASYBEE	10 – Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1 er, point 53, du règlement délégué (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
94,00%	100%	94,00%	1 - Dominant		93,96%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
45,77%	45,77%	45,77%	2 - Significative		45,77%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,98%	100%	96,98%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,48%	100%	99,48%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
91,65%	100%	91,65%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
70%	100%	70%	1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale